



● conditions de travail

Les stratégies managériales désorganisent le travail.

Les agents de Pôle-emploi sont doublement confrontés aux problématiques liées au travail. Si dans leur métier, ils doivent penser l'absence et la recherche de travail des demandeurs d'emploi... (p 6)



● point de vue

Rabotons le nez des Pinocchio du Développement Durable !

Qui n'a jamais reçu de son opérateur de téléphone, de sa banque, une invitation à choisir la dématérialisation des courriers en vue de « sauver la planète »... (p 8)

modes d'emplois



www.snuteffsu.org

Numéro 46 | mars. 2014 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

PÔLE EMPLOI FSU

● à lire, voir, entendre

Quai d'Orsay

Arthur Vlamincq, jeune Énarque, pseudonyme du fonctionnaire qui a inspiré cette fiction, est embauché par le Ministre des affaires étrangères, Alexandre Taillard de Worms en tant que chargé du « langage. » En d'autres termes, le travail d'Arthur consiste à rédiger les discours de son patron... (p 9)

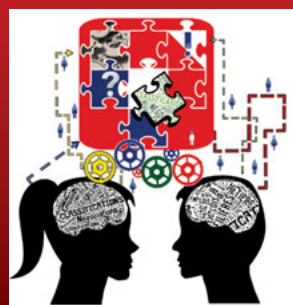
● protection sociale

La réforme des retraites malmène aussi les complémentaires !

Un amendement imposé par le gouvernement à la loi du 20 janvier 2014 sur les retraites pourrait entraîner une dévalorisation de rémunérations différées assurées par les complémentaires obligatoires... (p 16)

● dernière minute

LA CLASSIFICATION POUR LES NULS



Après la Fusion pour les nuls, pour s'informer, comprendre et débattre...

➔ Rejoignez-nous sur www.laclassificationpourlesnuls.fr

Refonder l'assurance chômage Vers la sécurité sociale professionnelle !



© Philippe Sabatier

Une nouvelle convention Unedic est en cours de négociation par les organisations patronales et les cinq Confédérations syndicales. Depuis la création de l'Unedic, les conventions successives n'ont cessé d'être de plus en plus défavorables à l'égard des demandeurs et demanduses d'emploi... (p 2)

● point de vue

Alan Turing, mathématicien, héros national et hélas... homosexuel

Le 18 décembre 2013, la Reine d'Angleterre a grâcié le célèbre mathématicien anglais, condamné, en 1952, pour outrage aux bonnes mœurs en raison de son homosexualité... (p 19)

● regards féministes

Femmes et hommes : à quand l'égalité au bout du chemin ?

Les femmes sont les premières victimes de la pauvreté, du chômage, de l'exclusion et des violences. Cet article recense des chiffres significatifs. Il fait également le point sur... (p 12)

● édito

Illusions et désillusions

Inverser la courbe du chômage à la fin décembre 2013 ? Le Président n'a pas réussi son pari. Comment pouvait-il y parvenir ? Financiers et spéculateurs se moquent du politique. Seuls comptent les intérêts des actionnaires. L'argent doit continuer à produire encore plus d'argent. L'emploi n'est pas une valeur, c'est un coût, une charge. D'ailleurs, les « milieux influents » ont intégré cette notion. Journalistes, économistes, politiciens, toutes et tous reprennent cette antienne. Le salarié coûte trop cher. Les multinationales, qui mènent la danse de l'économie mondialisée, mettent en œuvre toutes les stratégies – délocalisations, évasion de capitaux dans les paradis fiscaux, fermetures d'usines, etc... - qui leur permettent de générer encore plus de profits avec, sinon la complicité des pouvoirs politiques, tout au moins leur passivité qui n'a d'égalé que leur impuissance. Dans cette « boîte à outils » du cynisme économique, les licenciements sont une source de profit comme une autre.

Le chômage continuera donc inexorablement sa progression. Le chômage n'est pas un « accident » de l'histoire. Il est l'une des composantes du capitalisme, indispensable à son bon fonctionnement.

Le pouvoir socialiste/Europe-Écologie a déjà rendu les armes avec le « pacte de responsabilité » où il fait sienne la thèse selon laquelle le travail est une charge et non une richesse collective. En supprimant les cotisations familiales des charges patronales, il met le doigt dans l'engrenage. Quelle sera la prochaine étape ? Le MEDEF est en ordre de marche pour poser d'autres exigences, après cette victoire historique contre le monde du travail.

Dans ce numéro 46 de MDE, on parle de la négociation de la nouvelle convention d'assurance-chômage mais aussi de nos retraites complémentaires, de la santé des cadres au travail et de l'égalité hommes/femmes où il y a encore du boulot pour quelques décennies. On y parle aussi de l'unité des syndicats contre l'extrême-droite ou bien encore, du « greenwashing » où les pollueurs patentés se recyclent dans le développement durable. Et de bien d'autres choses encore.

Au moment où le printemps pointe le bout de son museau, avec la négociation sur les classifications, le SNU PE/FSU est plus que jamais aux côtés des agents et agents de Pôle emploi. ●

Le SNU Pôle Emploi FSU

Refonder l'assurance chômage : vers la sécurité sociale professionnelle !

Une nouvelle convention Unedic est en cours de négociation entre les organisations patronales et les cinq Confédérations syndicales. Depuis la création de l'Unedic, les conventions successives n'ont cessé d'être de plus en plus défavorables à l'égard des demandeuses et demandeurs d'emploi. Pour le SNU Pôle-emploi, il y a une véritable urgence sociale à améliorer leurs droits.

Le 17 janvier dernier, patronat (MEDEF, CGPME, UPA) et syndicats (CFDT, CGT, CFTC, FO et CGC) se sont retrouvés pour négocier la nouvelle convention d'assurance chômage qui fixera, pour les trois prochaines années, les conditions d'indemnisation des demandeuses et demandeurs d'emploi. La volonté des parties à la négociation est d'aboutir au mois de mars 2014. Mais comment atteindre cet objectif avec des « intérêts » si divergeants ?

Côté patronat, on ne cesse de clamer que les règles d'indemnisation en France sont trop généreuses, que le déficit cumulé de l'UNEDIC est abyssal (plus de 18 milliards d'euros), que l'on ne peut plus continuer ainsi. Côté syndicats, on affirme haut et fort que dans le contexte de crise économique actuelle il est hors de question de réduire les droits des demandeuses et demandeurs d'emploi et, qu'au contraire, on doit les améliorer via les « droits rechargeables ».

Offensives patronales contre l'assurance chômage

De 1958 à nos jours, on observe une même tendance : un patronat qui finance moins, qui exige toujours plus et qui réduit les droits des chômeurs. En 1958, l'assurance chômage est créée en France. Le pilotage du dispositif fut confié à l'UNEDIC et la

- En 1958, le patronat finançait 80 % du régime, 100 % des chômeurs étaient indemnisés.

gestion aux ASSÉDIC. À cette époque, le patronat finançait 80 % du régime, 100 % des chômeurs étaient indemnisés et percevaient 90 % de leur ancien salaire brut. Il y avait à peine 22 000 personnes indemnisées : seuls étaient couverts les salarié-e-s travaillant dans les entreprises de l'industrie ou du commerce adhérentes du CNPF. Les années 1970, marquées par les crises économiques des chocs pétroliers et l'apparition du chômage de masse, engendrèrent

© Philippe Sabater



Redonner sérénité et espoir en l'avenir ▲

Modes d'emplois
Numéro 46
Mars 2014
1,50 €

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU - Fédération Syndicale Unitaire - snuteffsu.org

Directrice de publication : Colette Pronost - Rédacteur en chef : Claude Cherblanc - Secrétaires de rédaction : Élika Szyllit & François Millet - Comité de rédaction : Frédérique Payen, Sabrina Mallet, Annie Lejeune-Bézirard, Marc Reneaux, Valérie Hoingne, Sylvette Uzan-Chomat, Philippe Sabater, Claude Kowal, Franck Messidor, Marie-Christine Delmée. • Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 • Conception graphique : Thierry Palau - www.graphiste-thierry-palau.fr • Illustrations : Michèle Le Bas et Mathieu Colloghan • Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0912 S 06 221. Abonnement : quatre numéros par an, 6 €

snU
PÔLE EMPLOI FSU

des difficultés financières pour le régime d'assurance chômage. Le patronat commença son offensive pour réduire son engagement financier, tout en imposant une restriction des droits pour les demandeuses et demandeurs d'emploi. Poursuivant dans cette logique la décennie suivante, le patronat se sentait les coudés franches pour aller encore et toujours plus loin au début des années 1990. En 1992, il imposa l'instauration de la dégressivité des allocations qu'il qualifia de « mesure incitative à la reprise d'emploi » : ce fut inefficace !

Des conventions de plus en plus défavorables

Mais le véritable tournant fut l'année 2000 avec la mise en place du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). Jusqu'alors, 100 % des cotisations étaient dédiées au versement des allocations chômage. Mais le MEDEF et la CFDT développèrent la théorie de l'activation des dépenses dites « passives » : l'idée était de consacrer une part des cotisations de l'assurance chômage au financement de mesures d'accompagnement destinées exclusivement aux chômeuses et chômeurs indemnisés (jugés les plus employables). Le but était de garder le moins longtemps possible les demandeuses et demandeurs d'emploi indemnisés au chômage en versant moins longtemps les allocations. Ces accompagnements se sont faits avec des Opérateurs Privés de Placement (OPP), venant en concurrence du Service public de l'emploi (qui a, depuis, démontré sa plus grande efficacité et pour un moindre coût), dans une logique de retour à l'emploi rapide. Mais il y a eu de grosses dérives avec des pressions exercées sur les demandeuses et demandeurs d'emploi pour qu'ils acceptent n'importe quel emploi, quel qu'en soit le contenu. Les années 2000 ont été marquées par la continuité de ces politiques. En 2013, le patronat ne finance plus que 62,8 % du régime, seuls 42 % des demandeuses et demandeurs d'emploi sont indemnisé-e-s et perçoivent entre 57,4 % et 75 % de leur ancien salaire brut.

Une négociation sous tension...

Le MEDEF est entré en négociation avec une seule idée en tête : réduire le déficit de l'UNEDIC. S'il semble avoir abandonné sa volonté de réinstaurer la dégressivité des allocations, il veut s'attaquer à ce qu'il considère comme des « privilèges » à savoir le statut des intermittents et intermitents du spectacle (annexes 8 et 10) et celui des salarié-e-s intermittents ou intérimaires (annexe 4), pour les aligner sur le régime général. Bien sûr, le MEDEF ne s'interroge jamais sur sa propre responsabilité sociale en termes de précarités... Côté syndicats de salarié-e-s – tous confondus – on affiche une fermeté de façade : il est hors de question de remettre en cause de quelque façon que ce soit le droit des chômeurs. Mais pour combien de temps ? Les signataires de l'Accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi de janvier 2013, CFDT en tête, auront l'obsession de mettre en place les fameux « droits rechargeables » qui visent à permettre à un chômeur ayant repris un emploi de conserver ses droits antérieurs. Mais cette mesure aura un coût important. Il y a fort à parier que le MEDEF exigera des contreparties et que certains les accepteront au nom d'un soit disant compromis.

En 2013, le patronat ne finance plus que 62,8 % du régime, seuls 42 % des demandeuses et demandeurs d'emploi sont indemnisé-e-s.

...qui risque d'accoucher d'une souris

Dès lors, comment résoudre une telle équation ? La solution, susurrée par l'Etat, pourrait être de ne rien décider et de reporter les décisions qui fâchent après les élections municipales et européennes en espérant une hypothétique reprise d'activité. Mais nous le voyons bien, cette décision reviendrait à mettre le couvercle sur

une cocotte minute au bord de l'implosion. Il y a urgence sociale à agir tant le chômage en France crée des ravages. Avec plus de 5 millions de personnes inscrites à Pôle-emploi, qui subissent le chômage et une conjoncture économique peu reluisante, les droits des demandeuses et demandeurs d'emploi doivent être significativement améliorés. L'Etat, qui garantit les emprunts de l'UNEDIC, doit imposer une telle orientation. Pour le SNU Pôle-emploi, engager un tel travail ne peut se faire qu'avec, et surtout, les principaux intéressés, à savoir les demandeuses et demandeurs d'emploi.

Nous proposons d'améliorer la convention existante via les différentes mesures suivantes : augmenter les durées d'indemnisations, élargir les durées d'affiliation minimale pour être indemnisé, repenser le versement du complément d'indemnisation en cas de reprise d'activité réduite avec maintien dans la limite des droits ouverts et non 15 mois maximum comme actuellement, rétablir l'AER (et ce d'autant plus avec la hausse du chômage des plus de 58 ans et l'âge de retraite de plus en plus tardif), supprimer le coefficient réducteur appliqué sur l'indemnisation des saisonnières et saisonniers, qui doivent être traités comme des salarié-e-s à part entière, remettre en place un fonds social dédié à la formation, et enfin rendre plus accessible le statut d'intermittent du spectacle.

Une Sécurité sociale professionnelle

Les mesures que nous proposons ci-dessus, ne doivent s'entendre que comme des mesures de court terme. Le SNU Pôle-emploi, en lien avec sa fédération, s'est engagé dans un processus de réflexion et de construction d'une Sécurité sociale professionnelle. Notre objectif est de créer, en partant des droits actuels les plus protecteurs, un continuum de droits, quelle que soit la situation effective des personnes (en activité, en reconversion, en attente d'emploi ou de formation). ●

Emmanuel M'hedhbi



L'Unedic et l'assurance chômage, une progressive régression des droits des chômeurs

1958 Création de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC), cogérée par les syndicats et les organisations patronales, chargée de définir les modalités d'indemnisation des demandeuses et demandeurs d'emploi. Dans le même temps, sont créées les Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC), chargées de recouvrer les cotisations sociales et d'effectuer le paiement des indemnités chômage.

1967 Création de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), chargée de centraliser les offres et les demandes d'emploi, et d'accompagner les demandeuses et demandeurs d'emploi dans leurs démarches et leur parcours.

1977 La participation de l'Etat dans le financement global de l'UNEDIC est divisée par deux. Elle passe de 50 % des ressources totales à 24 %.

1979 La part des cotisations patronales dans le financement de l'UNEDIC passe de 80 à 60 %, celle des salarié-e-s passe de 20 à 40 %.

1982 Baisse du montant des allocations chômage, jusqu'alors équivalent à 90 % du salaire brut et instauration de la durée minimale de cotisation permettant d'ouvrir des droits.

1984 La durée d'indemnisation passe de 36 à 30 mois.

1992 Introduction du principe de dégressivité des allocations chômage, qui prendra fin en 1996.

2001 Instauration du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). La durée maximale d'indemnisation passe de 30 à 23 mois (pour les moins de 50 ans).

2008 Fusion des ASSEDIC et de l'ANPE au sein de Pôle-emploi.

Battons-nous pour une convention Unedic plus juste

Depuis le 17 janvier, ont débuté les négociations de l'Unedic pour définir une nouvelle convention d'indemnisation du chômage. Un collectif unitaire s'est créé, réunissant associations de chômeurs et organisations syndicales, en vue d'organiser une mobilisation et partir en campagne pour une convention plus juste et équitable, pour des droits nouveaux pour toutes et tous.

La négociation de la nouvelle convention Unedic réunit les 5 confédérations syndicales et les organisations patronales (voir article sur les enjeux des négociations pages 2 et 3). Elle évolue sous les bienveillants auspices de la Cour des comptes qui publiait en 2013 un rapport critiquant les modalités actuelles de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, jugées trop généreuses. Elle estimait urgente une réforme du régime des intermittents du spectacle et précisait également que « les indemnités chômage sont, de surcroît, insuffisamment dégressives ». Le MEDEF s'en inspire largement en proposant l'alignement du régime des intermittents sur le régime général et l'adaptation des modalités d'indemnisation en fonction du taux de chômage. Cette dernière proposition doit se comprendre comme la réduction des indemnités en cas de hausse du chômage. Logique et altruiste, en résumé...

Cette convention peut s'avérer être une nouvelle étape de la régression sociale dans laquelle sont plongées la France et l'Europe. D'autant plus que certaines confédérations assises autour de la table sont promptes à se plier au « dialogue social » imposé par le Medef. Il était urgent d'organiser la mobilisation contre les manœuvres du patronat et sa volonté de briser le système de solidarité qu'est censé garantir l'assurance chômage. Ainsi, un Collectif unitaire s'est organisé et réunit 5 associa-

tions de chômeurs – le MNCP, AC !, l'APEIS, Recours radiation et la CIP-IDF – et 2 organisations syndicales : la FSU par le biais du SNU-Pôle-emploi et Solidaires par SUD-emploi et SUD-Culture. Mais les échéances imposées par les négociations nécessitent une mobilisation rapide puisque la nouvelle convention doit être finalisée et agréée en avril 2014 !

• Cette convention peut s'avérer être une nouvelle étape de la régression sociale dans laquelle sont plongées la France et l'Europe.

Des droits nouveaux pour toutes et tous

Si l'ensemble des organisations du Collectif unitaire était déterminé à lutter contre la régression des droits actuels, il paraissait tout aussi nécessaire de ne pas en rester là et d'exiger une convention plus juste et plus équitable avec de nouveaux droits pour toutes et tous. Actuellement, alors que près de 6 millions de chômeuses et chômeurs sont inscrits à Pôle-emploi, moins de la moitié d'entre eux sont indemnisés. L'assurance chômage est un système de solidarité par répartition basé sur l'idée que les salarié-e-s n'ont pas à faire les frais d'un système économique sur lequel ils n'ont aucune prise. Depuis les années 1980, les

négociations de l'Unedic définissent des conditions d'indemnisation toujours plus défavorables pour des bénéficiaires toujours moins nombreux. Le Collectif unitaire s'insurge contre cette situation et exige un système d'indemnisation juste et équitable pour toutes et tous, un revenu de remplacement au minimum à hauteur de 80 % du Smic brut et l'ouverture du droit à l'indemnisation dès le 1^{er} jour travaillé. Corrélativement à la dégradation des conditions d'indemnisation, le contrôle des demandeurs d'emploi n'a cessé de se faire plus lourd et plus menaçant en culpabilisant les chômeuses et chômeurs et en les rendant responsables de leur situation. Concernant cette criminalisation, le Collectif unitaire demande l'arrêt immédiat des radiations-sanctions, des indus et des contrôles abusifs !

Financer l'Unedic par la taxation des marchés

Les partenaires sociaux, pour justifier leur mise à mort de l'assurance chômage, nous rappellent incessamment que le déficit cumulé de l'Unedic a atteint 18 milliards d'euros fin 2013. Ce que l'on oublie, c'est que depuis les années 1980, la part des cotisations patronales est continuellement revue à la baisse. En revanche, les entreprises du CAC 40 continuent d'engranger des profits toujours en hausse. Que l'on arrête donc de se poser la question du financement de l'Unedic ! Le Collectif unitaire estime urgent

d'augmenter la part des cotisations patronales et de taxer les flux financiers afin de financer l'indemnisation du chômage ! Enfin, il demande des moyens pour Pôle-emploi. Car si le gouvernement place dans son discours la politique de l'emploi comme priorité de son action, il n'hésite pas en revanche à participer à l'affaiblissement constant du service public de l'Emploi en ne lui donnant pas les moyens à la hauteur de sa mission.

Un matériel de campagne – tract et autocollants, disponibles sur les sites des différentes organisations – a été réalisé qui reprend ces revendications. Des actions lors des différentes négociations ont eu et vont avoir lieu. Mais comme nous l'avons vu, les échéances sont courtes. Il importe donc prioritairement d'élargir le Collectif et la mobilisation à toutes les forces associatives, syndicales et politiques qui souhaitent se mobiliser pour une convention plus équitable. Ainsi, courant mars, les réunions du Collectif devraient s'étoffer sensiblement et permettre une mobilisation plus large, seule à même de faire avancer nos revendications. Et si, comme certains le soupçonnent, la Convention actuelle est reconduite pour un an, cela permettra au Collectif de lancer une campagne d'autant plus efficace ! Nous en saurons plus dans les semaines à venir et nous pourrons faire un bilan de cette première étape de la campagne dans le prochain numéro de Modes d'emplois. ●

Philippe Sabater et François Millet



Rien ne s'obtient sans la mobilisation ▲

Revenu universel, Sécurité sociale professionnelle, des alternatives existent !

En ces périodes de négociation Unedic, force est de constater que la situation économique ne prête pas à l'optimisme. Le discours dominant oscille entre sacrosainte croissance et précarisation des salarié-e-s. Pendant ce temps, les grandes entreprises et les bourses ne connaissent pas la crise. Ainsi, il est profitable de se rappeler que des alternatives concrètes existent. Revenu universel, sécurité sociale professionnelle, qu'en est-il au juste ?

Un revenu pour tout-e-s et tous

Le concept de revenu universel apparaît aux Etats-Unis dans les années 1960. Comme son nom l'indique, il serait versé à toutes et tous, de la naissance à la mort, sans condition de revenu et sans contrepartie. Mais il peut revêtir des significations très différentes. Pour des économistes libéraux comme Milton Friedman, ce revenu de base fonctionnerait comme une subvention aux entreprises et s'inscrit dans une logique de démantèlement de la protection sociale. Pour Christine Boutin, il permettrait d'affirmer la dignité de l'être humain à l'heure où toutes les valeurs menacent de s'effondrer (et de ramener, en passant, les femmes au foyer)¹. C'est plutôt dans sa version socialiste et décroissante que ce concept devient intéressant. Pour Baptiste Mylondo et le Collectif Pour un Revenu Social (POUR), un revenu universel, inconditionnel et suffisant pour vivre sans travailler amènerait un nouveau rapport de force en faveur des salarié-e-s. Les emplois mal payés devraient être revalorisés et les employeurs seraient obligés d'améliorer les conditions de travail. Ce projet se base sur deux idées complémentaires : tout le monde est créateur de richesses – sociales notamment – quelles que soient ses activités ; et il y a survalorisation de l'emploi comme seule source d'utilité sociale, de reconnaissance sociale et de revenu². Il faut reconnaître au collectif POUR un travail pertinent concernant les modes de financement d'un possible revenu inconditionnel. Mais ce projet se heurte à quelques écueils théoriques³. Déjà la nature même du travail. Si le travail salarié est pour une

part un rapport d'exploitation et de domination, c'est aussi un mode de reconnaissance sociale et un espace de réalisation. Si ces deux facettes sont inégalement présentes dans les situations concrètes, aucune n'en est jamais absente. Seconde objection, c'est le travail qui crée la richesse. Le revenu inconditionnel implique donc une société dualiste avec d'un côté des bénéficiaires de ce revenu et de l'autre des salarié-e-s. Enfin, il ne peut y avoir d'émancipation sociale sans libération au travail. Il s'agirait donc moins d'appeler à la fin du travail que de transformer les principes de fonctionnement du travail.

Réduire le temps de travail

Dans cette optique, Michel Husson et Laurent Garrouste proposent trois pistes complémentaires : l'extension du champ de la gratuité, la réduction du temps de travail et la suppression des licenciements. L'extension du champ de la gratuité s'entend comme l'élargissement des droits sociaux sous forme de mise à disposition des services publics (santé, logement, transport, etc.). Elle permettrait une amélioration du niveau de vie. La réduction du temps de travail constituerait la base matérielle sur laquelle pourrait se construire un autre modèle de développement. En faisant reculer chômage et

précarité, et en réduisant la pénibilité, elle serait la condition d'un travail décent pour toutes et tous. En donnant la priorité au temps libre, elle serait la condition d'émergence de nouveaux modes de vie et de participation aux décisions politiques⁴.

La suppression des licenciements passerait par une Sécurité sociale professionnelle (SSP), seule perspective politique et sociale à même de changer les conditions du combat contre les licenciements. Car si ce sont les actionnaires et les employeurs qui dirigent les entreprises, ce sont les salarié-e-s qui font les frais d'un système économique dont ils ne sont en rien responsables. Mais actuellement, les luttes contre les licenciements ne peuvent pas gagner si elles se font entreprise par entreprise. Le droit à l'emploi – garanti par la constitution française – ne peut donc être garanti que s'il repose sur une obligation incombant au patronat en tant qu'entité collective.

La SSP se base sur la continuité du contrat de travail : lorsqu'une entreprise doit supprimer des emplois, les salarié-e-s conservent leur contrat de travail jusqu'à un reclassement sur un emploi équivalent en gardant leur rémunération. Ce reclassement se fait en priorité dans l'entreprise, dans le groupe, puis dans la branche ; et si c'est toute la branche qui a des difficultés, sur le patronat en tant qu'entité collective. Le financement de la SSP serait mutualisé sur les cotisations patronales sur le principe « qui dirige, paye »⁵. Ces trois pistes complémentaires de Husson et Garrouste posent concrètement la question de l'organisation du travail, de la production et de la répartition des richesses. Elles ont le mérite d'articuler la libération du temps et la transformation du travail, plutôt que d'opposer la revendication d'un revenu inconditionnel à une survalorisation du travail et du plein emploi. ●

François Millet

- 1 - France culture, Du grain à moudre, 11/12/2013
- 2 - Baptiste Mylondo, Pour un revenu sans conditions, Utopia, Paris, 2012
- 3 - Lire Baptiste Mylondo, « Financer l'allocation universelle », Le Monde diplomatique, mai 2013
- 4 - Antoine Artous (dir.), Pour le droit à l'emploi (coll.), Syllepse, Paris, 2012
- 5 - Laurent Garrouste, Michel Husson, Claude Jacquin et Henri Wilno, Supprimer les licenciements, Syllepse, Paris, 2006





© Philippe Sabatier

Le travail, réalisation de soi-même ou aliénation ? ▲

Les stratégies managériales désorganisent le travail

Les agents de Pôle-emploi sont doublement confrontés aux problématiques liées au travail. Si dans leur métiers, ils doivent penser l'absence et la recherche de travail des demandeurs d'emploi, ils doivent au quotidien assumer une réorganisation du travail de plus en plus violente et pathogène qui se fait aux dépens des conditions d'exercice de leur métier. Il est urgent de comprendre comment déconstruire ces nouvelles organisations du travail et organiser la résistance.

Comment penser le travail aujourd'hui ?

L'anthropologue Maurice Godelier définit l'humain comme un « être social doté d'un inconscient qui produit de la société pour vivre ». Car l'homme ne vit pas seulement en société. Coproducteur avec la nature de ses conditions d'existence, l'individu humain n'émerge comme sujet social que lorsqu'il est armé de la double capacité de vivre en société (avec, par et pour les autres) et de produire lui-même de la société pour vivre. Le travail se trouve donc dans la définition

même de l'humain. De fait, il n'est pas une activité comme une autre dans l'univers social. Il est lieu de rencontre entre les logiques du désir d'un sujet et celles de l'efficacité économique. Il s'agit de « trouver sa place » en extériorisant des forces créatrices dans un effort productif qui mobilise, épanouit, se veut utile et donne un sens à ce que l'on fait en cherchant à le « bien faire ».

Le travail entre réalisation et aliénation

Ainsi, le travail, c'est bien sûr le moyen de gagner sa vie mais ce

n'est pas que cela. Le travail c'est faire œuvre, c'est se réaliser comme sujet acteur, le faire avec d'autres, pour d'autres, c'est se construire une identité sociale et être reconnu par elle, en même temps que construire du lien social. Complémentairement, l'absence de travail s'accompagne insidieusement de perturbation de l'image de soi, de son utilité sociale, de sa « raison d'être ». C'est pourquoi aussi, la perte d'emploi est difficile. Être obligé de se reconvertir quand on ne le choisit pas, que ce soit du fait de la perte d'emploi ou de problèmes

de santé, crée de la souffrance. C'est en évacuant toutes ces dimensions que certains peuvent prétendre que le chômeur doit prendre n'importe quel travail pour ne pas être un assisté ; et complémentirement, que le salarié qui n'obéit pas à toutes les injonctions a tort. Après les Etats généraux du travail, organisés par la FSU en mars 2012 et intitulés « travailler sans s'abîmer », nous avons été conviés à « penser pour se rétablir puis pour agir » lors de 3 journées sur le thème « Souffrance et travail » organisées par le SNU-Pôle-emploi-IDF. Grâce à des

intervenants de qualité, à la pertinence de leur réflexion argumentée, et à un public nombreux, vigilant et réactif, nous avons confirmé la nécessité de comprendre que le travail est à la fois un temps de réalisation et un lieu d'aliénation.

Le travail se résume à des indicateurs de mesures et la reconnaissance ne se fonde plus que sur cette volumétrie.

Une réorganisation pathogène du travail

Si autrefois, la souffrance au travail, le plus souvent physique, était gérée par les collectifs qui en assuraient la régulation, aujourd'hui les modes d'organisation du travail « vampirisent » le psychisme. Ce que certains nomment des « impératifs économiques » phagocytent les fonctions premières de l'activité professionnelle. Seuls aujourd'hui la rentabilité à court terme, le retour sur investissement et la productivité horaire qui impliquent la baisse des coûts et en particulier du coût du travail priment sur tout le reste et notamment sur la belle ouvrage et le travail bien fait. Toute résistance est stigmatisée comme autant de routine, rigidités, archaïsmes quand ce n'est pas de la frilosité ou de la lâcheté face à la « prise de risques »... Les stratégies managériales cherchent donc à faire adhérer les salariés, d'une part aux critères de performance et d'autre part aux contraintes d'une adaptabilité systémique aux restructurations multiples qui, en déstabilisant les agents, attaquent les métiers et amoindrissent la légitimité des professionnels à imposer un autre point de vue, celui des savoir-faire et de l'expérience. Dans les entreprises et les administrations, les nouvelles logiques managériales deviennent l'alpha et l'oméga du pilotage des activités. Les exemples abondent, de La Poste au Technopole de Renault, de la grande distribution aux centres d'appels en passant par France-Telecom et Pôle-emploi... Le travail se résume à des indicateurs de mesures et la reconnaissance ne se fonde plus que sur cette volumétrie. Le rationnel fait place à l'arbitraire qui ne mesure que la docilité, l'adhésion aux habits convenus de l'idéologie dominante d'une rentabilité élevée au rang du sacré.

Mépris et défiance à l'égard des salariés

De plus, ces préconisations managériales seraient indiscutables ! C'est l'interdit de discuter de ce qui fait la qualité du travail qui est la plus grande violence institutionnelle dit Yves Clot. Et moins on soigne le travail, plus il va falloir soigner les gens. A défaut de s'occuper du « bien-être » on multiplie les politiques de « bien-être ». On transforme la fragilité des organisations du travail en fragilité des personnes. Marie Pezé nous invite ainsi à bien faire la différence entre ce qui relève d'une souffrance liée au vécu subjectif dans le travail et ce qui relève d'un fonctionnement pathogène des techniques de management et des organisations du travail. La « responsabilisation » qui naît de l'individualisation des procédures de travail contraint chacun et chacune à mobiliser encore plus que par le passé des ressources internes. Les nouvelles organisations du travail génèrent non seulement surcharge et manque de moyens, adaptation forcée, contrôle renforcé, insécurité sur l'avenir et conflit de valeurs, mais aussi — et essentiellement — de la défiance à l'égard des salariés. Elles débouchent enfin fréquemment sur un manque de reconnaissance voire du mépris et de l'isolement lorsque le salarié se voit accusé de ne pas adhérer à la norme voulue et décrétée par l'employeur.

Le travail empêché : la casse des collectifs

Ainsi, lorsque les processus ne tournent pas rond, que l'intensité et la charge de travail augmentent en permanence, que les systèmes informatiques sont sans cesse modifiés, que les procédures réglementent l'intelligence, que chacun est mis en concurrence avec son collègue, il convient de déployer encore plus de trésors d'intelligence pour éviter que la souffrance ne s'installe faute de pouvoir bien faire son travail. Face à l'empêchement de bien faire son travail, que faire ? Dans l'exemple pris par Duarte Rolo à propos des salariés de centres d'appels pris entre deux directives paradoxales, certains répondent à l'objectif de fidéliser les clients en répondant à leurs attentes, mais se voient stigmatisés comme des « mauvais » éléments, d'autres satisfont à l'injonction

de vendre systématiquement de nouveaux équipements sans trop se soucier de la demande de la clientèle et en sont récompensés. Certains adhèrent aux pratiques. D'autres y résistent. D'autres « encaissent ». Cela crée les conditions de conflits interpersonnels et non plus du conflit social, et casse les possibilités de coopération et de solidarité.

De moins en moins de marges de manœuvres

Pour se protéger face à ce qu'il faut bien appeler une souffrance éthique, le salarié en vient à développer des stratégies défensives pour éviter de décompenser, que ce soit en « évitant de penser » (anesthésie) ou en faisant sien le « prêt à penser » idéologique du management actuel... Ce qui n'empêche pas les souffrances. Mais ne soyons pas dupes, ce sont bien les organisations du travail qui sont violentes car elles dénie la réalité du travail et laissent de moins en moins de

Ne soyons pas dupes, ce sont bien les organisations du travail qui sont violentes car elles dénie la réalité du travail...

marges de manœuvre, d'interstices pour faire œuvre et recréer de la qualité. Pour autant, ces pratiques atteignent certains de leurs objectifs. Les modèles dominants d'organisation du travail savent utiliser ce que Vincent de Gaulejac nomme la « transaction narcissique ». Au travers de ce qu'il appelle avec ironie un « salarié vertueux », ils flattent la prise de risque, le courage et le dépassement de soi, l'esprit de conquête et les relie à une forme d'épanouissement personnel. Comme le démontre Daniel Linhart avec la notion de « précarisation subjective », en rendant vulnérables les salariés par divers moyens (les déménagements, le bruit, les réorganisations de services ou de protocoles, les modifications récurrentes des systèmes informatiques, les pressions managériales, le chronométrage des activités, etc...), les organisations actuelles du travail cherchent à faire intérioriser ces nouveaux critères de travail et d'évaluation comme étant du domaine des « bonnes pratiques ».

Se défendre et défendre nos métiers

Pour autant, il est légitime d'observer, comme le fait Yves Clot, que les métiers se transforment et qu'il y a donc nécessité de faire évoluer les pratiques de travail pour pouvoir défendre son métier. Mais le transformer n'est pas se résigner à ce qui nous est imposé. Défendre des « règles de l'art », une déontologie, des valeurs et une éthique professionnelles, c'est non seulement en comprendre les nécessaires évolutions mais c'est aussi un puissant moyen de s'opposer à toutes les dérives que nous venons de dénoncer. Il nous faut déconstruire les organisations pathogènes du travail en refusant de considérer leurs effets nocifs comme relevant de la seule fragilité individuelle des salariés. C'est d'autant plus urgent que les instances sur les risques psychosociaux se développent avec l'unique visée de réparer les personnes sans toucher aux organisations. Il est important également de ne pas se laisser contaminer par des mots comme modernité, réforme, valorisation, systèmes d'information... qui ne servent qu'à faire écran au réel et n'ont qu'un seul objectif, la soumission aux modèles d'organisation du travail en vogue. Mais surtout il convient de reconstruire des collectifs : des collectifs métiers, des équipes de travail, des réseaux de solidarité et d'entraide, ceux déjà constitués comme les organisations syndicales, et d'autres, plus informels, dans la résistance offensive et la réparation bienfaisante. Le Droit du travail, si souvent attaqué ces dernières années, demeure néanmoins un rempart protecteur. Lors de la journée de formation du 3 février, Rachelle Saada nous a rappelé l'importance de l'article L4121 du Code du Travail qui oblige l'employeur à prendre toutes les mesures de prévention collective et individuelles pour assurer la sécurité de ses salarié-e-s. Elle mentionne avec d'autres l'utilité des recours auprès des services de Médecine du travail, l'interpellation des CHSCT via des pièces comme les « documents uniques. » Ce n'est qu'en déjouant ainsi les pièges pathogènes des organisations actuelles du travail que celui-ci pourra rester (redevenir ?) un facteur d'épanouissement personnel et d'accomplissement de soi, de développement social et de progrès et d'efficacité économique. ●

Daniel Mauve

Quand l'économie productiviste s'empare de l'environnement

Rabotons le nez des Pinocchio du Développement Durable !

Qui n'a jamais reçu de son opérateur de téléphone, de sa banque, accompagnant une facture ou un relevé de compte, une invitation à choisir la dématérialisation des courriers en vue de « sauver la planète » et de faire « un geste pour l'environnement » ? Ces messages à la nature humaniste, accompagnés souvent d'un logo en forme d'arbre ou de panda, cachent évidemment une autre réalité, celle du procédé marketing sans foi ni loi en vue d'obtenir un avantage substantiel.

Le faux-nez du développement durable

Imaginons ce même opérateur, cette même succursale bancaire, solliciter la même faveur en avançant le véritable objet de sa démarche. « Chère vache à lait. En vue de faire des gains de productivité, d'économiser une feuille, de l'encre, une enveloppe et un timbre ; en vue d'augmenter mes bénéfices, de gaver mes actionnaires et de parvenir à foutre ton facteur au chômage en même temps que mes secrétaires, il me siérait que tu acceptasses de stocker tes factures sur mon cloud ».

Il va de soi que les taux d'adhésion seraient fort peu probants et la démarche susceptible de faire perdre des parts de marché à ces « philanthropes. » Il leur faut donc mentir, comme le font des milliers d'entreprises qui ont flairé le filon de la menace eschatologique comme élément de la production d'économies. Cette conversion intéressée à la démarche écologique offre de plus la possibilité de nettoyer des images mercatiques parfois souillées auprès du public par des actions empreintes de corruption, de pollution environnementale, de mensonge par omission, par de la fraude fiscale ou des opérations financières douteuses, comme c'est souvent le cas dans les domaines de la finance, des industries

minière, pétrolière, cosmétique, ou encore agro-alimentaire. Il n'est qu'à comparer la liste Cosmetox de Greenpeace et la démarche marketing des fabricants de sent-bon et d'élixirs de jeunesse pour se faire une idée des décalages, et commencer à séparer le bon grain de l'ivraie. N'accablons pas les entreprises. Les États montrent l'exemple depuis longtemps, persistent et signent même, quand ils n'avouent pas, maintenant que la crise est devenue incontrôlable, qu'il est temps d'en finir avec la mode de l'environnement... et que l'extraction du gaz de schiste nous fera bien créer quelques emplois, comme le fera l'implantation d'un aéroport en pleine campagne, au Nord de Nantes, ou le pacte de responsabilité qui unit maintenant Hollande et le patronat.

Le "greenwashing" est tendance !

Qui se souvient encore de la couverture médiatique du Sommet de la Terre organisé à Rio en 1992 ? Qui se souvient de l'Agenda 21 adopté lors de cette réunion par 173 États en vue de faire du XXIème siècle une ère de développement durable, de gestion de la nature, de l'environnement, de lutte pour la santé et contre la pauvreté ? Depuis c'est business as usual, même s'il ne faut pas négliger les actions empiriques

souvent conduites par les collectivités locales, alors que la concurrence économique, le dumping social et fiscal entre États n'ont jamais été aussi destructeurs.

Le Greenwashing est tendance et s'accompagne d'une efficacité redoutable sur le principe du mensonge répété qui finit par devenir vérité. Si les affaires sont les affaires, elles sont maintenant vertes, autant que les mains sont propres car posées sur le cœur, en signe d'humanité, comme si l'exploitation et la cupidité étaient devenues morales, rédemption de façade en attendant que la planète explose. On hésite entre rires et larmes quand on lit la prose du MEDEF sur le développement durable, quand on découvre l'existence de la « Fondation Areva pour la santé, l'éducation, la culture, [et] un engagement solidaire et durable », quand, sur le sujet « environnement et société » la vision de Total est faite de « limitation des impacts environnementaux, sécurité, éthique, développement local. »

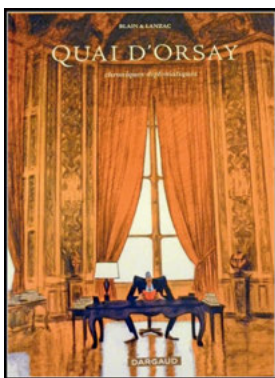
Nous voilà plongés au cœur du monde des éco-tartuffes, des Pinocchio du développement durables, comme les ont respectivement baptisés les rédacteurs du journal la Décroissance et les Amis de la Terre. La cérémonie 2013 de remise des Prix Pinocchio du développement

durable a eu lieu le 13 novembre dernier à l'initiative des Amis de la Terre. La liste des lauréats et la raison de leur nomination en disent long sur l'accablante vérité qui se cache derrière le marketing vert. Trois catégories de récompenses ont permis d'honorer Véolia, Areva et Auchan. La première entreprise pour « son action en Inde qui favorise les abus et les profits plutôt que le droit à l'eau ». La deuxième qui « réécrit en vert l'histoire de l'uranium » et la troisième qui faisait fabriquer des produits textiles au Bangladesh et qui, six mois après l'effondrement du bâtiment usine qui vit périr 1133 personnes, refusait toujours de contribuer au fond d'indemnisation.

Que faire pour obliger ces Pinocchio du développement durable à raboter leur nez ? Que faire en tant que citoyen, consommateur, syndicaliste ? Les spécialistes sont unanimes pour dire que le durable passe par le local. Les initiatives sont en effet nombreuses, des AMAP aux réseaux coopératifs divers. Étant bien entendu que, pour influencer les Pinocchio, médiatiser leur forfaiture et les priver de nos subsides, autant que faire se peut, ne pourra que s'avérer écologiquement productif et moralement délectable. ●

Franck Messidor





Quai d'Orsay

Chroniques diplomatiques

Bande dessinée de Christophe Blain et Abel Lanzac Dargaud

Arthur Vlamincq, jeune Énarque, pseudonyme du fonctionnaire qui a inspiré cette fiction, est embauché par le Ministre des affaires étrangères, Alexandre Taillard de Worms, en tant que chargé du « langage. » En d'autres termes, le travail d'Arthur consiste à rédiger les discours de son patron. Le propos de cette BD hors norme est double. En premier lieu, les auteurs décortiquent le fonctionnement d'une administration en perpétuel mouvement, au gré des événements mondiaux et des « incidents » qui se succèdent parfois à un rythme hallucinant. Ils décrivent comment la position de la France se construit contre une intervention militaire au « Lousdem », un état terroriste soupçonné par les USA de détenir des armes de destruction massive, et la préparation du discours de Taillard de Worms à l'ONU. Chacun reconnaîtra les événements historiques qui ont conduit à l'invasion de l'Irak par les Américains et le début de leur brouille durable avec les Français.

Le mérite de C. Blain et d'A. Lanzac est de mettre l'accent sur le dévouement de ces femmes et hommes, qui dans l'ombre d'un Ministre fasciné par les projecteurs, ne comptent ni leur temps ni leur énergie pour que la France existe sur la scène internationale, dans un monde complexe et multipolaire. Un hommage particulier est rendu au chef de cabinet, Claude Maupas, imperturbable entre crises internationales et caprices d'un Ministre au Moi surréflé. Les auteurs ne passent tout de même pas sous silence les rivalités de ces hauts-fonctionnaires, qui comptent bien profiter de leur passage au Ministère des affaires étrangères

pour « booster » leur carrières. Il faut régulièrement refaire les parquets en chêne massif...

En second lieu, le récit est centré sur un personnage flamboyant, sorte de Don Quichotte à la crinière de lion du XVI^e et en costume trois pièces pour lequel le monde n'est rien d'autre que son théâtre personnel, à commencer par ses collaborateurs auxquels il joue, chaque jour, à grands coups de portes claquées, d'aphorismes incertains, de colères homériques, une pièce tragi-comique afin d'assouvir l'appétit insatiable de son ego. Ses interventions incessantes se révèlent fréquemment contre-productives et gênent le travail des « soutiers » du Quay d'Orsay qui se révèlent être les vrais chevilles ouvrières de la politique internationale de la France.

Taillard de Worms, brasseur de vent professionnel, est un tyran pour ses collaborateurs qui naviguent entre ordres et contre-ordres incessants. Le Ministre fait réécrire ses discours 10 fois, 20 fois pour revenir, dans la plupart des cas à la première version rédigée selon ses propres directives dont il ne se souvient même pas ! L'un des épisodes les plus hilarants est sa rencontre avec une femme, prix Nobel à qui, du haut du piedestal où il s'est juché, il va expliquer le monde sans que celle-ci, à aucun moment, ne puisse ouvrir la bouche.

On aura reconnu, dans ce matamore égaré au 21^e siècle, Dominique de Villepin qui restera celui qui, à l'ONU, a prononcé un discours remarquable dont nous ne saurons jamais le nom du véritable auteur... ●



● actualité

La France était riche et, d'un coup, Bang, la dèche ! ▲

Michel Sapin, ministre du travail, en visite officielle au Bangladesh

C'est bien connu, le travail n'est plus une valeur. C'est un coût. L'employé, l'ouvrier, l'agent de maîtrise ou le cadre ne représentent plus qu'une dépense pour l'entreprise. Faute de pouvoir se débarrasser de ces charges qui pèsent lourdement

- C'est bien connu,
- le travail n'est plus une
- valeur. C'est un coût.

sur les bénéfices des actionnaires, mais dont il semble difficile de se passer, les patrons cherchent des solutions. Le travail low cost, la méthode de production idéale, a été écarté, la société civile, rétrograde aux yeux de Pierre Gattaz, Président de la première organisation patronale, ne « semblait pas encore prête à l'accepter. » Le « patron des patrons » a exprimé le souhait « d'explorer, avec les pouvoirs publics, des solutions intermédiaires comportant des sacrifices acceptables par la majorité de nos concitoyens permettant de maintenir un haut niveau de rétribution des forces vives de la Nation. » Michel Sapin a répondu favorablement à la demande du MEDEF. Une

délégation tripartite, composée de patrons, de membres du gouvernement et de hiérarques du PS se rendra, dès le mois de mars au Bangladesh pour étudier les méthodes de production asiatiques et regarder de très près le code du travail local. Le Ministre du travail a déclaré : « Il ne faut écarter aucune hypothèse susceptible de rendre à la France sa compétitivité. La retraite à 75 ans, le SMI à 1 euro et les 60 heures de travail hebdomadaires ne sont pas des tabous, dès lors que ces sujets sont abordés sereinement avec les syndicats aptes au dialogue. »

À la question du travail des enfants, Michel Sapin a éludé la question au prétexte « qu'elle ne faisait pas partie du programme de François Hollande lors de la campagne présidentielle. » La délégation, dirigée par Pierre Gattaz, Michel Sapin et Harlem Désir, comprendra des personnalités progressistes comme Jacques Attali, Éric Zemmour, Christine Boutin et Frigide Barjot qui se pencheront en particulier sur les droits des femmes et des pauvres. Dacca attend les Français avec impatience, fière de son modèle social ! ●

Yvan Dressamer

ENSEMBLE, DÉBATTONS, CRÉONS, AGISSONS !

PÔLE EMPLOI FSU

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteffsu.org

Auto-entrepreneur ou comment détricoter le droit du travail

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé en 2008 afin de promouvoir l'esprit d'entreprise en France. Cinq ans après sa mise en place, le nombre d'auto-entrepreneur-es s'élève à près de 900 000. Toutefois, seuls 49 % ont déclaré un chiffre d'affaires positif et 6,1 % un chiffre d'affaires supérieur à 30 000 euros...

Un régime social et fiscal qui s'appuie sur celui de la micro-entreprise

Il est doté d'un régime d'imposition simplifié entraînant une simple déclaration du résultat avec un abattement forfaitaire représentatif de frais et la soumission au barème progressif de l'impôt. Il s'applique tant que le chiffre d'affaires hors taxes annuel ne dépasse pas 82 200 euros pour les activités de commerce et de fourniture de logement, 32 900 euros pour les prestations de service et les professions libérales.

Pour les cotisations sociales, les micro-entreprises peuvent opter pour le régime micro-social. Le montant est alors calculé en appliquant au chiffre d'affaires un taux global qui varie en fonction de l'activité exercée. Dans le régime social classique de la micro-entreprise, l'entrepreneur-e individuel-le verse chaque année des cotisations provisionnelles sur la base de son revenu professionnel de l'avant dernière année (sauf en début d'activité où la base de calcul est forfaitaire). Une régularisation est effectuée l'année suivante.

Le régime micro-social est obligatoire pour les auto-entrepreneur-es. Comme celui de l'auto-entrepreneur-e, il a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) en 2008, ce qui fait qu'il est perçu comme inhérent à ce régime. Toutefois, les micro-entreprises peuvent également l'adopter.

Les entrepreneur-es individuel-les ayant choisi le régime micro-social simplifié peuvent privilégier le prélèvement libérateur de l'impôt sur le revenu plutôt que le régime fiscal

de la micro-entreprise. Le montant de l'impôt sur le revenu est calculé en appliquant au chiffre d'affaires un pourcentage supplémentaire par rapport aux cotisations sociales forfaitaires.

Le régime de l'auto-entrepreneur-e ne relève donc pas d'un régime fiscal et social propre, mais de conditions particulières du régime de la micro-entreprise. Sa spécificité vient plutôt de deux éléments de simplification administrative : une procédure simplifiée d'adhésion et une dispense d'immatriculation au répertoire des métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS). Le terme auto-entrepreneur-e n'apparaît pas dans la LME, qui l'a instauré.

Le bilan de ce régime est difficile à faire. Dans un rapport de 2013, l'inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont avancé trois raisons : des motivations très diverses de recourir au régime de l'auto-entrepreneur-e ; un contexte mouvant et instable pour ce régime en raison d'une instabilité de la norme juridique et de la conjoncture économique ; un manque criant de statistiques et de données qualitatives sur le régime.

Un régime très critiqué

En premier lieu, il fausserait les règles de la concurrence en raison de taux de prélèvements sociaux et fiscaux plus faibles. L'IGF et l'IGAS relativisent néanmoins cet aspect car les segments sur lesquels interviennent les auto-entrepreneur-es peuvent être distincts de ceux des entreprises classiques. Elles notent

également un développement des « associations entre acteurs économiques », au sein desquelles les auto-entrepreneur-es deviennent des sous-traitants d'entreprises. Par ailleurs, les avantages fiscaux et sociaux, qui ne concernent pas que les auto-entrepreneur-es, ont été réduits par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2013. Les avantages financiers spécifiques au régime de l'auto-entrepreneur-e qui demeurent aujourd'hui sont principalement liés aux modalités simplifiées d'adhésion au régime. Ensuite, le régime inciterait à la dissimulation d'activité, plutôt que de régulariser des activités exercées en marge de l'économie légale. En

Le régime ferait l'objet d'un détournement par dissimulation du travail salarié.

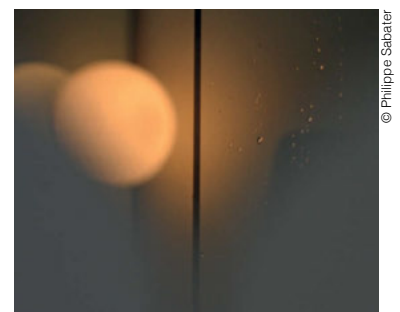
2011, 1 162 contrôles ont été réalisés par l'ACOSS/URSSAF sur 1 500 prévus. Ils ont abouti à environ 30 % de redressements - 670 000 euros au profit des URSSAF pour une base de 1,5 million d'euros de cotisations - soit un taux de redressement des cotisations contrôlées de 45,7 %. 84 % des redressements concernent des réintégrations de recettes.

Enfin, le régime ferait l'objet d'un détournement par dissimulation du travail salarié. Certaines activités relevant du salariat seraient effectuées sous statut indépendant. Selon l'IGF et l'IGAS, ce risque existe surtout pour des catégories de salarié-es « fragiles » (CDD, travailleuses et

travailleurs à domicile, pigistes, vacataires de la fonction publique), pour lesquels les employeurs conditionneraient le travail au régime d'auto-entrepreneur-e. Faute de données, ce phénomène n'est pas quantifiable.

Le projet de loi sur l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises visait à réduire les seuils permettant de bénéficier du régime micro-fiscal, et donc, par suite, du régime micro-social, avec deux justifications : réduire la concurrence des micro-entrepreneur-es, dénoncée par les entrepreneur-es individuels soumis au régime réel et réduire le risque de dissimulation de travail salarié en limitant l'attrait de ce régime. Elle a été perçue comme une remise en cause de celui-ci par les auto-entrepreneur-es. Le rapport du député socialiste Laurent Grandguillaume, remis au gouvernement propose un statut unique de l'entrepreneur-e individuel-le et une refonte de la fiscalité des entreprises individuelles. Mais ce faisant, il ne s'attaque pas à la question du travail salarié dissimulé. ●

Antoine Rémond
Centre Etudes & Prospective
du Groupe Alpha



© Philippe Sabatier

Un flou plus qu'artistique ▲

« Contre l'austérité construisons une politique sociale européenne ! »

La Confédération européenne des syndicats, qui regroupe 85 organisations syndicales membres issues de 36 pays européens, lance un appel pour une manifestation européenne à Bruxelles, le 4 avril 2014. Pour Philippe Sabater, membre du Bureau national du SNU-Pôle-emploi, cet appel est révélateur d'une radicalisation du discours de la Confédération.

Modes d'emplois :

Dans un cadre mondialisé où les enjeux économiques, sociaux et politiques tendent à devenir supranationaux, organiser la capacité d'action des salarié-e-s au niveau européen apparaît incontournable...

Philippe Sabater :

La Confédération européenne des syndicats (CES) trouve son origine dès 1952 lorsque le marché commun commence à se mettre en place. Il apparaît alors nécessaire à certaines organisations syndicales de l'époque d'organiser une riposte aux principes dorénavant dictés par les lois économiques. C'est la naissance de la Confédération internationale des syndicats libres qui deviendra en 1973 la CES. Aujourd'hui, La CES regroupe 85 organisations syndicales et la FSU devrait bientôt l'intégrer. Face à la crise et à l'ampleur de la réaction sociale, les organisations syndicales ont collectivement pris conscience de la nécessité de s'unifier le plus largement possible, que rien ne pourrait être fait dans un cadre qui ne soit pas élargi à l'Europe et que le cadre national ne pouvait plus constituer le seul véritable cadre de lutte permettant des avancées sociales.

La CES regroupe néanmoins de nombreuses organisations syndicales aux tendances parfois contradictoires, et qui majoritairement favorisent le dialogue social et la cogestion. Quelle place y a-t-il pour des organisations comme la FSU ou la CGT qui se revendiquent d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale ?

La CES a longtemps été un outil assez peu radical, rassemblant des organisations syndicales aux histoires et aux traditions sociales très différentes. Des syndicats réformistes français – CFDT, CFTC, UNSA – les syndicats anglais construits autour du Parti travailliste, ou encore les syndicats scandinaves et allemands qui priorisent la cogestion avec les organisations patronales. Mais le raz de marée de la crise économique actuelle amène ces syndicats à se rassembler autour d'un discours plus offensif. Face à la crise et aux dérives de l'Europe libérale, la critique de la CES se fait plus franche et réaffirme que les salarié-e-s et les lois sociales doivent être au centre de la construction européenne.

La tendance majoritaire de la CES continue néanmoins à favoriser la cogestion avec les organisations patronales et donc accepte, en tant qu'interlocuteur privilégié du patronat, les sacrifices que les salarié-e-s devraient consentir en période de crise !

La situation que vous décrivez est bien plus vraie pour la période précédente ! Nous sommes rentrés dans un nouveau cycle. Le dialogue social et la cogestion comme certains le préconisent n'est possible qu'à partir du moment où il y a une possibilité de dialogue, c'est-à-dire dans un rapport social et dans un cadre économique susceptibles de permettre une paix et un compromis social à travers des réformes conséquentes. Mais aujourd'hui, ce dialogue n'existe plus. Nous sommes face à un monologue du patronat qui ne cherche qu'une seule chose : contraindre les peuples européens à être plus compétitifs dans le cadre de la mondialisation. Nous sommes face à une politique du toujours moins. Que peuvent espérer gagner – en termes d'amélioration pour les salarié-e-s – les organisations sociales qui favorisent la cogestion et le dialogue social, à une période où le dialogue social n'est même plus possible ? Ces syndicats sont mis devant le fait accompli : leur modèle d'un dialogue social idéalisé ne fonctionne plus dans une situation de crise où le salariat est précarisé à l'extrême et est confronté à un nivellement par le bas des acquis sociaux.

La CES appelle à une manifestation européenne le 4 avril à Bruxelles. Cet appel vous paraît-il révélateur de cette radicalisation du discours syndical en Europe ?

L'appel du 4 avril porte effectivement sur des éléments plus radicaux que précédemment. Il porte sur les politiques d'austérité, sur la nécessité de revoir ces politiques iniques. Cet appel pose un diagnostic clair : les politiques d'austérité sont des fausses pistes. La



© Philippe Sabater

Passer du désespoir à l'espoir, c'est possible ! ▲

CES affirme par cet appel que l'Europe ne se construira qu'à travers un volet social et que ce celui-ci n'est possible qu'à la seule condition de replacer les salarié-e-s au centre des dispositifs de production et de décision politique.

Cette radicalisation ne pourrait-elle pas être un simple effet de manche ?

Je ne pense pas. La violence de la réaction sociale ouvre une période où tout peut s'embraser. Aujourd'hui, il y a un véritable désespoir en Europe. La situation en Grèce, au Portugal ou encore en Espagne est dramatique : le chômage explose, les services publics sont méthodiquement détruits... Les syndicats réformistes sont en difficulté aujourd'hui : leur modèle et leur discours ne tiennent plus dans une période où le compromis social n'est plus effectif. Nous sommes vraisemblablement dans un nouveau cycle où les prises de conscience vont permettre une riposte. Peut-être le rendez-vous du 4 avril ne sera-t-il qu'un rendez-vous formel... Mais à partir du moment où la CES radicalise son discours, on est dans un cadre porteur, car dans un cadre de confrontation. C'est cela qu'il faut retenir de cet appel du 4 avril. Il est porteur d'espoir. ●

Interview de Philippe Sabater
Propos rapportés par François Millet

Femmes et hommes : à quand l'égalité au bout du chemin ?

Les femmes sont les premières victimes de la pauvreté, du chômage, de l'exclusion et des violences. Cet article recense des chiffres significatifs. Il fait également le point sur les évolutions récentes, positives et négatives, qui affectent la situation des femmes dans le monde.

Des inégalités criantes et persistantes

Au niveau mondial, les 2/3 des 867 millions d'analphabètes adultes sont des femmes et les 2/3 des enfants non scolarisés sont des filles. Les femmes fournissent les 2/3 des heures totales travaillées, elles ne reçoivent que 10 % du revenu mondial. En 1995, le travail domestique non rémunéré des femmes est estimé à 11 000 milliards de dollars, soit presque la moitié du PIB mondial, évalué à 23000 milliards. Les femmes salariées ne gagnaient, en moyenne, en 1999 que 40 % à 80 % du salaire des hommes.

Près de 80 % des 27 millions de réfugiés recensés sur la planète sont des femmes. Plus de 30 % d'entre-elles sont confrontées à la violence domestique. 4 millions de femmes et de filles sont vendues chaque année à des marchands d'esclaves, des proxénètes ou des maris. 80 à 90 % des familles pauvres sont des ménages avec une

femme seule. Les femmes ne représentent que 14 % des parlementaires du monde entier.

Dans l'Union européenne, le taux de chômage des femmes est de 30 % supérieur à celui des hommes. 33 % seulement des chômeuses perçoivent une indemnité, contre 50 % des chômeurs.

En Afrique, 75 % des travaux agricoles réalisés sont accomplis par les femmes, mais elles bénéficient de moins de 10 % des crédits accordés aux petits paysans et de 1 % de l'ensemble des crédits agricoles. En Asie du Sud Est, 70 millions de femmes et d'enfants ont été victimes de trafic sexuel au cours des 10 dernières années. Lors de la crise de 1998, 80 % des 2 millions de personnes ayant perdu leur emploi en Thaïlande étaient des femmes.

Au Mexique, le salaire des femmes représentait 80 % de celui des hommes en 1980 ; il est tombé à 57 % en 1992.

Révolutions, post-révolutions sous le soleil, le combat des femmes pour leurs droits et leur liberté.

TURQUIE

La république turque est strictement laïque. Le code civil, qui échappe à la loi coranique et adopté en novembre 2001, donne aux femmes turques un statut d'égalité avec leur époux. Cette disposition, accueillie comme une véritable révolution, ne s'applique cependant qu'aux mariages contractés après le 1er janvier 2002. La polygamie est interdite et le divorce est admis. Néanmoins, un courant politique conservateur, qui se réclame de l'Islam, cherche à inverser ce mouvement. Les politiciens islamistes et conservateurs ont engagé un débat en faveur de la polygamie alors qu'il y a seulement 10 ans, cette tolérance était inimaginable. La justice y est à deux vitesses. Selon la loi, le crime sexuel à l'égard des femmes est considéré comme « une attaque contre la décence publique et l'ordre familial » alors que tous les autres crimes bénéficient de l'intitulé « attaque contre la personne humaine ! »

39 % des femmes turques ont connu la violence physique à un moment de leur vie. La violence domestique serait également en augmentation : une femme est assassinée par un membre de sa famille environ une fois tous les 2 jours. Par ailleurs, la gravité des actes de violence visant les femmes qui se traduit notamment par des mariages précoces et forcés, des « crimes d'honneur » ou encore des « suicides d'honneur » est en recrudescence.

Concernant l'emploi, depuis l'élection d'Erdogan, son gouvernement se désintéresse de la participation des femmes au monde du travail et selon les chiffres, les femmes n'occuperaient plus qu'entre 22 et 27 % des emplois contre 60 % en Europe. Quant à la parité Femmes-Hommes en politique, on constate qu'à l'issue des législatives 2011, 9 % des députés sont des femmes et seulement 1 poste de ministre leur a été octroyé. La politique reste donc une affaire d'hommes alors que la Turquie a été l'un des pays où les femmes ont obtenu le droit de vote dès 1930.

Cette visibilité de l'islam dans les orientations politiques continue d'agiter la société turque. Avec une interrogation à la clé : l'État peut-il laisser la religion faire son entrée dans l'espace public et qu'elles seront les conséquences pour les femmes ? Si la Turquie reste candidate à l'adhésion de l'Europe, il leur faudra remplir plusieurs objectifs fixés dans la Stratégie Europe 2020 dont celui d'appliquer la prise en compte de l'égalité Femme-homme et les droits fondamentaux des hommes et des femmes qui en découlent.

TUNISIE

La Constitution oblige l'État à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues. L'article 40 affirme que « tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire équitable ». Plus de trois ans après la révolution, l'Assemblée Nationale Constituante a adopté la nouvelle Constitution du pays. Les élus de



© Philippe Sabatier

l'ANC ont approuvé la loi fondamentale à une majorité écrasante : un texte unique dans le monde arabe même si l'égalité entre les sexes n'est pas clairement énoncée. Il consacre un exécutif bicéphale et accorde une place réduite à l'Islam. Elle introduit pour la première fois dans le monde arabe un objectif de parité homme-femme dans les assemblées élues. Les militantes féministes tunisiennes s'en sont félicitées.

Cette formulation est le fruit d'un compromis négocié entre les islamistes d'Ennahda, majoritaires à l'assemblée, et l'opposition laïque. Ennahda avait fait scandale durant l'été 2012 en annonçant vouloir introduire le concept de « complémentarité » homme-femme dans la Constitution. Confronté à une levée de boucliers, le parti islamiste a finalement renoncé à ce projet. Néanmoins, au Parlement, les Salafistes exercent des pressions pour introduire la charia dans la nouvelle constitution. Une mesure qu'Ennahda a toujours refusé d'appliquer, le but n'étant pas d'instaurer un état religieux, mais une constitution à caractère séculier, comme en Turquie.

L'article 40 de la constitution affirme que « tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire équitable ». Pour autant, cette égalité des droits ne veut pas dire égalité de sexes. Les femmes sont davantage touchées par le chômage : fin 2011, 27,2 % des femmes étaient au chômage contre 15 % des hommes. L'article 46, consacré plus particulièrement aux droits des femmes, inscrit dans la Constitution la protection des acquis de la femme, le principe de parité et la lutte contre les violences faites aux femmes. Cependant, un an et demi après la révolution, les Tunisiennes craignent aujourd'hui de voir leurs droits amputés. Alors que les islamistes d'Ennahda s'efforcent de donner une image modérée du parti et assurent la garantie des droits des femmes, la réalité serait tout autre : de plus en plus, les femmes se plaignent d'être harcelées en raison de leurs tenues qui seraient contraires aux lois de l'islam.

EGYPTE

En Égypte, comme dans les autres pays des Révolutions arabes, le tournant post-révolutionnaire a porté un sérieux coup aux droits des femmes. Elles avaient pourtant été parmi les

premières à se mobiliser. Pour elles, la démocratie ne pouvait naître que de l'égalité entre les sexes.

Selon La Thomson Reuters Fondation, la condition des femmes s'est détériorée depuis la Révolution. Lors d'un sondage publié au début de l'année 2013 par une commission de l'ONU, 99,3 % des femmes interrogées déclarent être victimes de harcèlement.

Les mutilations génitales, les violences morales, les mariages forcés, les lois discriminatoires, les trafics humains ou encore les faibles taux d'alphabétisation sont toujours d'actualité. Trois ans après la révolution, la montée de l'islamisme et le maintien du patriarcat comme structure sociétale ont freiné considérablement les droits des femmes. D'après le classement de la Thomson Reuters Fondation, trois des cinq pays ayant participé aux printemps arabes – Égypte, Syrie et Yémen – font partie des cinq pays les moins bien classés. La Libye arrive 9^e du classement et la Tunisie 6^e.

EUROPE : progrès et régression ESPAGNE : le gouvernement S'attaque aux droits des Espagnoles

Mariano Rajoy l'avait promis lors de sa campagne en 2011 : l'exécutif espagnol a adopté, le 20 décembre dernier, une loi qui limite l'avortement. Elle annule la loi de 2010 qui autorisait l'avortement jusqu'à quatorze semaines de grossesse et jusqu'à vingt-deux semaines en cas

de malformation du fœtus. Avec cette décision, l'Espagne revient à une législation qui date de 1985.

Alors que vingt des vingt-huit États de l'UE reconnaissent le droit des femmes, à décider librement de leur grossesse dans les douze à quatorze premières semaines, le gouvernement de Rajoy mène une politique à contre-courant.

Le 1^{er} février, a eu lieu une grande manifestation Pro-avortement à Madrid. En France, plusieurs manifestations de soutien se sont déroulées, à l'appel de différentes associations pour défendre le droit fondamental à l'avortement. Cette contestation a également trouvé un écho en Europe. Le gouvernement français a dénoncé, par la voix de sa ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, une loi qui « renverrait les femmes à l'âge de pierre ». La FSU, syndicat féministe, a relayé l'appel et a participé activement à cette journée.

FRANCE : la nouvelle loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été votée le 28 janvier 2014.

Le texte a recueilli 359 voix pour et seulement 24 contre. L'ensemble de la gauche s'est prononcé pour et les centristes de l'UDI, qui avaient la liberté de vote, ont aussi approuvé le texte. Une majorité du groupe UMP s'est abstenue mais quelques-uns ont voté pour.

Parmi les changements, figure la réforme du congé parental et les

nombreuses dispositions permettant aux femmes comme aux hommes de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle. Soulignons également les mesures donnant plus d'effectivité à l'égalité professionnelle. Toutes les protections des femmes victimes de violences sont renforcées.

L'ambition d'une parité est réaffirmée dans tous les domaines, politiques, publics et sociaux. La protection de l'image des femmes, par un rôle renforcé du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur ces questions et l'encadrement juridique des concours de beauté pour mineurs. À noter également, une meilleure protection du droit des femmes à disposer de leur corps. Parmi les mesures les plus remarquées du projet de loi : la suppression de la notion de « détresse » pour recourir à une interruption volontaire de grossesse, qui a donné lieu à des échanges virulents dans l'hémicycle. Le travail parlementaire a permis d'enrichir significativement ce texte et de mieux assurer sa sécurité juridique.

En conclusion, des évolutions très contrastées. Des progrès ici, comme en France et en Tunisie représentent un espoir. Mais des régressions ou des menaces de régression — Espagne, Égypte et Turquie — obligent à la vigilance. Nous vivons dans un monde où, majoritairement, la notion d'égalité homme/femme n'est toujours pas acquise. ●

Le secteur femmes du SNU Pôle emploi



2014, année des avancées ? ▲

Journée syndicale unitaire contre l'extrême-droite du 29 janvier : le bilan

Depuis l'article paru dans le dernier Modes d'Emploi, présentant la journée syndicale unitaire du 29/01/14, l'actualité a été abondamment nourrie par la présence de l'extrême-droite. Depuis le jour de colère où, pour la première fois depuis très longtemps, des slogans antisémites et racistes ont résonné dans les rues de Paris jusqu'aux cortèges de la manifestation pour tous contre une prétendue « familiphobie »...

Rumeurs, fantasmes et désinformation

L'agitation sur base de rumeurs fantasmées à propos d'une pseudo « théorie du genre » introduite à l'école s'est traduite dans les « jours de retrait de l'école ». Dieudonné, triste clown, comique troupié tendance - pas de l'oie - et pur antisémite a fait le buzz comme on dit maintenant. Il y a suffisamment de textes et d'armes législatives pour ne pas avoir besoin d'une justice d'exception à la sauce Valls pour faire barrage à ces meetings antisémites sous couvert d'antisionisme radical. Il y a comme un climat nauséabond qui flotte sur le pays et le dernier sondage annuel du CEVIPOF en souligne nombre d'aspects inquiétants. Le Monde dans son commentaire titrait sur « une dépression collective », en tout cas, les mots qui sont les plus repris sont : morosité, fatalisme, avec un décrochage terrible de l'image des responsables politiques. Les associations et les municipalités surnagent seules de façon isolées. Le syndicalisme est lui aussi touché avec un recul d'opinions favorables très net.

Nous l'avions écrit et cela se confirme tous les jours, le syndicalisme dans ses pratiques, son travail quotidien est directement impacté. Comment en serait-il autrement alors que l'arrogance et l'appétit patronal se multiplient, que le gouvernement va de concession en concession non pas en direction de ses électeurs ou de ses bases sociales mais en faveur du Medef et consorts. Le dernier avatar étant son lamentable recul après la manifestation pour tous.

Alors que nous peinons à nous mettre en capacité de réagir par des mobilisations importantes et que les alternatives que nous portons restent encore trop limitées ou inaudibles.

De l'air !

C'est en ce sens que la journée inter-syndicale du 29/01 prend toute son importance avec un caractère réellement inédit et représente une lueur d'espoir, une bouffée d'oxygène. Car sous une forme purement syndicale à l'appel de six organisations (CGT/FSU/Solidaires/UNEF/UNL/FIDL) réunir 600 syndicalistes lors d'une pleine journée de travail et conclure par un meeting rassemblant 800 personnes, n'avait rien d'une évidence. D'autant que les travaux ont été organisés sur une conception commune solide. Ne pas se cantonner ou se contenter face à des collègues, des proches, des adhérents dérapant par des propos des réflexions reflétant une influence d'extrême-droite, de manifester un simple hoquet de dégoût.

● Répondre par des arguments qui déconstruisent pied à pied les idées reçues, les mensonges, les intox véhiculés par l'extrême-droite.

Mais répondre par des arguments qui déconstruisent pied à pied les idées reçues, les mensonges, les intox véhiculés par l'extrême-droite. C'est simplement de la méthodologie d'une stratégie de reconquête qu'il s'agit. Dans les quatre ateliers du matin et les quatre de l'après-midi, le sérieux, l'engagement, la passion même étaient à l'ordre du jour. Phénomène fondamental et porteur d'avenir, le climat intersyndical a été particulièrement fraternel et cela fait chaud au cœur lorsque l'essentiel est en jeu, il n'y a pas de différence entre les organisations concernées. Le meeting du soir, dans

les locaux confédéraux de la CGT a confirmé cet élan, avec les interventions des secrétaires généraux : Thierry Le Paon (CGT), Bernadette Groison (FSU), de la porte-parole de Solidaires Annick Coupé et de William Martinet président de l'UNEF au nom des 3 organisations de jeunesse. Leurs discours étaient entrecoupés de témoignages vidéos dont les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme, de Vigilance initiatives syndicales antifasciste et du Mouvement contre le Racisme et pour l'amitié entre les peuples.

Agir dans la durée

Un appel des 6 a conclu la journée intitulé : « uni-e-s contre l'extrême-droite- appel national pour faire face à l'extrême-droite ». Il contient un engagement solennel à développer une campagne commune de longue durée avec multiplications des initiatives larges. Des réunions ont déjà eu lieu comme à Grenoble ou à Rennes, dans cette ville la CFDT était partie prenante. D'autres sont programmées dans l'Oise, à Nancy, Nice ou Perpignan. L'appel souligne la nécessité de « se doter d'outils et de moyens permanents face à l'extrême -droite ». Car nous savons notamment que deux étapes politiques sont devant nous où l'extrême -droite peut marquer des points : les élections municipales et européennes.

Le 29/01 n'est qu'un moment de lancement, ce n'est pas un coup d'épée dans l'eau ou une « grande messe » sans suite, nous avons su prendre syndicalement nos responsabilités. Nous allons consolider, démultiplier, élargir cette campagne, en cherchant une convergence avec la CFDT et l'UNSA qui avaient signé l'appel commun de Mars 2011.

● « Quand l'ennemi t'attaque, c'est que tu es dans la bonne voie. »

La veille de l'initiative, Fabien Engelmann, présenté comme conseiller politique de Marine le Pen au dialogue social (sic) et candidat FN à Hayange a attaqué violemment la journée du 29/01, qualifiant les syndicats organisateurs de détournés de fonds, et insultant « les groupuscules totalitaires de la LDH, du MRAP et de VISA participant à cette mascarade ». Pour finir sur l'objectif de création de « syndicats libres, autonomes et non politisés » — à la vichyssoise. Le surlendemain, c'est Marine le Pen elle-même qui a attaqué cette journée sur France Inter. Alors pour reprendre la citation d'un philosophe chinois « quand l'ennemi t'attaque, c'est que tu es dans la bonne voie. » ●

Noël Daucé



Ces petits arrangements avec la démocratie



Les syndicats s'opposant à la suppression des élections prud'homales, le gouvernement prépare une ordonnance sur le sujet. Dans le même ordre d'idée, le ministre du Travail profite de la loi sur la formation professionnelle pour soumettre au Parlement une réforme de l'inspection du travail afin de recadrer ses prérogatives.

Profitant de l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle, le ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social introduit une disposition visant à supprimer les élections des juges prud'homales en mettant en avant la faible participation des salariés à ce scrutin. Face à l'opposition des syndicats, il a fait machine arrière et a proposé de présenter un texte de loi séparé pour habilitier le gouvernement à légiférer sur ce sujet par ordonnances. Il sera soumis au Parlement au printemps. Dans cette même loi sur la formation professionnelle, Michel Sapin soumet au vote des parlementaires des dispositions de réforme de l'inspection du travail.

Une inspection reprise en main

De nombreux députés de tendance politique différentes, aussi bien la communiste Jacqueline Fraysse, l'UDI Francis Vercamer, l'écologiste Christophe Cavard ou l'UMP Isabelle Le Callenec, ont exprimé leur incompréhension de voir ce cavalier législatif figurer dans la loi. Ils ont demandé en vain au ministre du Travail de reporter ce débat à un autre texte. Lors de l'audition du ministre du Travail à la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, les députés ont surtout posé des questions sur le long dispositif mis en place pour la formation professionnelle. Malgré les quelques questions posées sur la réforme de l'inspection du travail, le ministre n'a pas même daigné répondre

aux interrogations des députés sur la diminution des effectifs induite notamment par la prise des responsables d'unité de contrôle sur les effectifs d'inspecteurs du travail, ni à celles sur l'atteinte à l'indépendance consécutive au chevauchement des compétences entre les agents de contrôle en section, les équipes régionales et les groupes nationaux de contrôle. De même, le ministre s'est bien gardé de préciser que les organisations syndicales (OS) opposées à la réforme de l'inspection du travail représentent 63,73 % des voix exprimées aux dernières élections professionnelles de 2011 et qu'aucune n'a approuvé la réforme.

- **Le ministre n'a pas même daigné répondre aux interrogations des députés sur la diminution des effectifs**

Le gouvernement utilise l'urgence de la situation en matière d'emploi pour faire adopter un texte sur les missions de l'inspection du travail alors que la technicité des mesures envisagées et des changements de structure induits pour le système d'inspection du travail méritent un véritable débat démocratique.

Refus d'un débat démocratique

La loi du 2 novembre 1892 qui a instauré l'inspection du travail, a consacré l'autorité de l'Etat en assurant le contrôle effectif de l'application des lois ouvrières dans les établissements industriels. Cette loi ouvrait une brèche dans l'organisation du travail, jusque-là privilège des patrons. Alors que l'inspection du travail est considérée par certains employeurs comme une remise en

cause de leur autorité sur les salariés, le contexte politique actuel en faveur des entreprises permet de s'interroger sur le sens de cette réforme qui se traduit par un affaiblissement de ses marges de manœuvre. Ou faut-il voir dans la précipitation de Michel Sapin à engager cette réforme la volonté personnelle de marquer l'histoire ? N'a-t-il pas déclaré dans une tribune à Rue89, le 22 octobre 2013 : « En matière de compétences, j'ai proposé un changement historique pour ce ministère » ?

Quelles que soient les raisons qui fondent la précipitation du ministre du Travail à réformer l'inspection du travail, le processus en cours empêche que les véritables enjeux des modifications soient débattus de manière approfondie et constructive. Plusieurs problématiques sont évacuées : le risque de dépénalisation par le recours aux amendes et à la transaction pénale, et ses conséquences sur la financiarisation des infractions ; le recul du rôle du Juge dans les sanctions du droit du travail ; l'importance de l'indépendance pour l'effectivité du droit du travail et le rôle de régulateur social de l'inspection du travail ; les impacts sur le fonctionnement du service rendu à l'utilisateur en lien avec la diminution des effectifs ; les problèmes de surcroît de travail pour remplacer des lauréats de l'examen professionnel d'accès au corps d'inspecteur du travail et le devenir des contrôleurs du travail. Et surtout, merci du fond du cœur pour les 18 millions de salariés !

Dernière minute : le 20 février, le Sénat repousse la réforme de l'inspection du travail. Lire à ce sujet le communiqué du SNU TEFÉ sur le site www.snutefisu.org ●

Betty Benoit

Le 6 janvier dernier lors des vœux du président au Conseil Constitutionnel, Jean-Louis Debré a adressé un sévère rappel à l'ordre à l'Elysée sur les malfaçons de la production législative. Le président du Conseil constitutionnel critique des « lois bavardes et mal faites », des « dispositions incohérentes et mal coordonnées », des « textes gonflés d'amendements non soumis à l'analyse du Conseil d'Etat », des « modifications récurrentes des mêmes règles ». Mais son agacement porte surtout sur la tendance qui consiste à réintroduire, d'une année sur l'autre, des dispositions qui ont déjà été censurées et dénonce des dispositions législatives adoptées « alors qu'elles contrevenaient directement à l'autorité de la chose jugée par le Conseil. »

Recadré par le Conseil constitutionnel

Dans le même ordre d'idée, le déroulement des débats parlementaires au sujet de la loi sur la formation professionnelle ces dernières semaines illustre parfaitement les petits arrangements avec la démocratie du Pouvoir exécutif.

La réforme des retraites malmène aussi les complémentaires !

Un amendement imposé par le gouvernement à la loi du 20 janvier 2014 sur les retraites pourrait entraîner une dévalorisation des rémunérations différées assurées par les complémentaires obligatoires. Cet amendement est une nouvelle preuve de la politique antisociale du gouvernement actuel.

Beaucoup d'encre a déjà coulé pour décortiquer la nouvelle réforme de la retraite qui aboutit à la loi du 20 janvier 2014. Une chose est sûre, cette loi s'en prend encore et toujours aux travailleurs. Déjà, les générations actuellement au travail et qui n'ont pu, dans leur grande majorité, trouver un emploi avant 25 ans en moyenne, ne pourront partir que tardivement à la retraite. Si cette année, l'âge limite est de 62 ans, en 2040, les salariés devront attendre 67 ans ! Sept ans de retraite au total auront été confisqués aux salariés. Sept années qui représentent les meilleures années de la retraite, puisque la santé se détériore à partir de 70 ans et qu'une récente étude indique que l'espérance de vie en bonne santé a tendance à décroître y compris avant 65 ans...

... **La jeunesse d'aujourd'hui aura une double peine à subir**

Notons par ailleurs que la jeunesse d'aujourd'hui aura une double peine à subir, celle du chômage endémique jusqu'à l'âge de 25-30 ans et celle du chômage qui frappe durement les fins de carrière, à partir de 55 ans et jusqu'à... 67 ans.

Un amendement de dernière minute

Mais ce qu'on ne lit nulle part, c'est que le gouvernement a fait adopter en catimini par l'Assemblée nationale un amendement au projet de loi qui modifie les conditions d'affiliation des personnels aux régimes de retraite. L'exigence de dialogue social aurait voulu que le Président de la République consulte préalablement les organisations syndicales représentatives, ainsi que les régimes de retraites concernés (AGIRC/ARCCO et IRCANTEC). Mais l'avantage du dialogue social, c'est sa flexibilité... rarement en faveur des salariés... Jusqu'à présent, c'était

le caractère public ou privé de l'employeur qui définissait l'affiliation des personnels, respectivement à l'IRCANTEC et à l'AGIRC/ARCCO. La loi votée avec son article 33bis, impose que c'est le caractère public ou privé du contrat de travail qui définira à présent l'affiliation à la caisse de retraite complémentaire obligatoire. Ce changement radical va avoir des conséquences néfastes que nous ne pouvons accepter. La définition proposée pour le périmètre entraîne de très fortes incertitudes financières sur les régimes notamment sur le respect des critères de solvabilité fixés lors de la réforme de 2008. Pour l'IRCANTEC, alors que la réforme de 2008 a créé un régime original de retraite par répartition avec réserve financière répondant à des objectifs de solvabilité à long terme, le changement radical de périmètre ne peut que mettre en péril cette solvabilité. Qui plus est, le mode de compensation annuel envisagé ne peut qu'alourdir considérablement la gestion de ces régimes.

Une solvabilité en péril

Par ailleurs, la loi du 13 février 2008 stipule que les agents de Pôle-emploi relevant de la CCN (dont

toutes les nouvelles embauches) seront affiliés à l'IRCANTEC. L'amendement proposé et adopté est en contradiction avec cette loi. Au final, les nouveaux embauchés bénéficieront d'un régime de retraite moins avantageux (AGIRC/ARCCO) et les salariés relevant de l'IRCANTEC risquent de voir leur rémunération différée diminuer. Mais Pôle-emploi pourrait bénéficier d'une dérogation... A suivre. Les conséquences seront également néfastes pour une part importante d'administrations qui devront gérer non plus une mais deux caisses de retraite complémentaire à compter de 2017. Entre autre, la totalité des administrations centrales puisque les emplois de cabinets ministériels sont de droit privé, mais aussi les EPIC dont les personnels ne sont pas des fonctionnaires. Des personnels relevant d'un même établissement et occupant les mêmes fonctions pourraient relever de deux régimes de retraite complémentaire ayant des taux de rendement très différents et donc disposer de rémunérations différées également très différentes. Il y a là de toute évidence une rupture d'égalité, source de contentieux. ●

Anne Lecoq-Cherblanc



Les nuages s'amoncellent sur tous les régimes ▲

● point de vue



Barroso, le fossoyeur de l'idéal européen

Ca se confirme. Après la visite du Président de la République, il se confirme que les États-Uniens et les Européens vont négocier un traité de libre-échange, la France aurait obtenu de l'Union que la culture soit exclue des discussions. Or, récemment, l'inamovible président de la commission européenne, José Manuel Durão Barroso a déclaré : « Cela fait partie de ce programme anti-mondialisation que je considère comme totalement réactionnaire. »

En clair, il déplore qu'il n'y ait pas encore assez de séries américaines à la noix sur les étranges lucarnes ; que les jeux vidéos amerloques ne déferlent pas assez sur les consoles de jeux des boutonnières qui nous pourrissent la vie et que le cinéma américain n'a pas encore bouffé le nôtre.

Barroso est toujours en faveur de la mondialisation de tout ce qui se vend ou qui s'achète, jamais en faveur d'une mondialisation de la fiscalité et du social. On ne l'entend jamais s'exprimer sur la possibilité de négocier, au plan mondial, un salaire minimum, des droits sociaux pour tous et une fiscalité qui pourrait mettre fin à la guerre économique mondiale. L'Union européenne n'est qu'une gigantesque salle de marché. Ni fraternité, ni solidarité entre ses membres. Du fric et du business, rien d'autre.

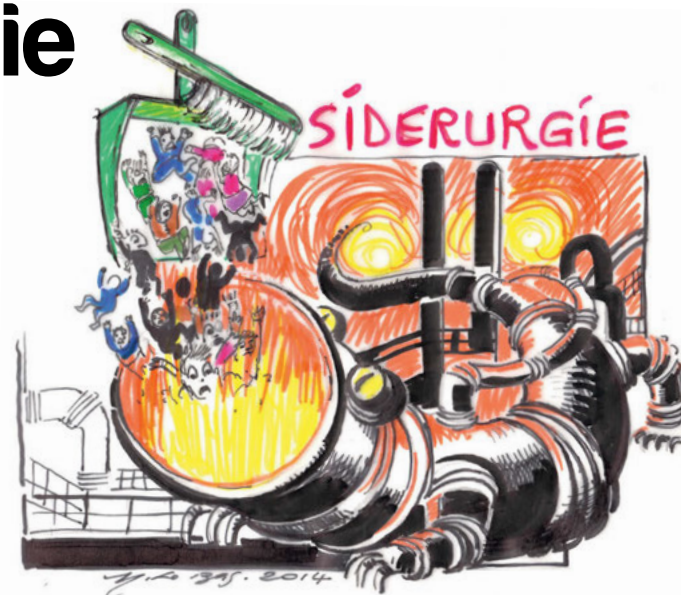
Certes, ce n'est pas Barroso qui a perverti l'idéal européen. D'autres s'en étaient chargés avant lui.

Il n'en est que le fossoyeur. ●

BC

La sidérurgie française, du faste à la tragédie

C'est à la fin du XVIII^e siècle qu'éclate la première révolution industrielle en Grande-Bretagne, suivie par la France au début du XIX^e. L'Allemagne et les USA entreront dans la danse un peu plus tard. Les usines remplacent les manufactures. L'industrie prend le pas sur l'agriculture et l'artisanat. Le développement des chemins de fer et les innovations techniques dans tous les domaines accroissent les besoins en fonte et fer, puis en acier. La puissance économique d'un pays occidental se mesure à la puissance de sa sidérurgie qui prend une place prédominante sur fond de libéralisme débridé...



Au début était la minette

La sidérurgie s'implante en Lorraine parce que l'on y trouve en énormes quantités une variété de minerai de fer, la « minette », appelée ainsi en raison de sa faible teneur en fer et de sa haute teneur en phosphore. C'est une matière première difficile qui demande, pour être transformée en fonte, d'être « déphosphorée » ce qui exige beaucoup plus de combustible qu'un autre minerai. Il faudra attendre une évolution technique majeure, « le procédé Thomas-Gilchrist » pour qu'elle puisse être convenablement exploitée. Peu à peu, la Lorraine se couvre de hauts-fourneaux et les mines de fer s'ouvrent un peu partout.

À partir de 1864, la production est aux mains des « Maîtres de forges », en particulier, Eugène Schneider et Charles de Wendel qui défendent leurs intérêts avec acharnement.

De cette date à la deuxième guerre mondiale, la demande d'acier va sans cesse croître. Il faut construire des locomotives, des rails, des navires et la construction commence à utiliser les charpentes en acier. On doit alimenter les colonies en biens d'équipement et... fabriquer des canons. Les Maîtres de forges contrôlent la production et les prix, décident à qui ils vendent en priorité, tant la demande est grande. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, ce système va perdurer. Les fortunes des Schneider et de Wendel, tout puissants, deviennent colossales.

Guerre et reconstruction

En 1940, le gouvernement de Vichy dissout le « Comité des Forges » et le remplace par un organisme d'État : le comité d'organisation de la sidérurgie – le CORSID. Il sera supprimé à la libération. La chambre syndicale de la sidérurgie sera créée en 1945 puis l'Union des industries et métiers de la métallurgie – l'UIMM – aujourd'hui encore la plus puissante des organisations qui composent le MEDEF. La reconstruction du pays donne un nouvel élan à la sidérurgie. La minette ne suffit plus, ni en qualité, ni en quantité. De plus, la production nationale de coke n'est plus rentable.

Acier et charbon sont les deux mamelles de la reconstruction de l'Europe

Acier et charbon sont les deux mamelles de la reconstruction de l'Europe, au point qu'ils vont servir de base à l'embryon d'Europe économique : la Communauté européenne du Charbon et de l'acier – la CECA, en 1951.

Avec la IV^e République, l'État va intervenir de façon décisive. En 1956 il décide de construire une « usine sur l'eau. » Pourquoi ? Pour développer la production d'acier, il faut désormais importer du minerai riche en fer et du charbon. L'idée est de construire une usine en bord de mer et de l'équiper d'un port qui accueillera d'énormes navires,

les minéraliers. Ceux-ci déverseront minerai et coke au pied des hauts-fourneaux, avec, à la clef, des économies importantes sur les frais de transport. Le choix se porte sur Dunkerque, qui dispose déjà d'infrastructures portuaires. Sous l'impulsion de l'État, plusieurs entreprises sidérurgiques du Nord de la France fusionnent sous le nom d'USINOR, en 1966. Ultérieurement, une deuxième usine, sur le même modèle sera construite dans le sud, à Fos-sur-Mer par le groupe lorrain SOLMER. Dès lors, la sidérurgie en Lorraine est condamnée face à ses concurrentes « maritimes » ultra-compétitives. Pour autant l'avenir de Dunkerque et Fos-sur-Mer est-il garanti ? La question peut paraître iconoclaste à cette époque (1970).

1974 : la crise

Dunkerque et Fos ne connaîtront que quatre années florissantes. Bien que flambant neuves, elles vont subir de plein fouet l'effondrement de la demande mondiale d'acier. C'est la panique. La gauche au pouvoir, décide d'intervenir et devient l'actionnaire majoritaire de la sidérurgie à plus de 75 %, en 1982. Dès lors, la longue litanie des fusions, achats, rachats, ventes et restructurations commence. Elle durera jusqu'en 2006, date de la fusion d'ARCELOR – résultat de la fusion d'USINOR/SOLLAC avec deux autres groupes européens – avec l'Indien MITTAL. En réalité, c'est une prise de contrôle de MITTAL sur le premier groupe sidérurgique européen.

Si Dunkerque et Fos-sur-Mer ont « sauvé leur peau », c'est aux prix de la suppression de milliers d'emplois. USINOR Dunkerque a compté jusque 11 000 salarié-es, en 1974. Elle n'en compte plus qu'un peu moins de la moitié, à production

USINOR Dunkerque a compté jusque 11 000 salarié-es, en 1974. Elle n'en compte plus qu'un peu moins de la moitié.

équivalente. Quant à la sidérurgie lorraine, elle connaît, depuis 40 ans, une lente agonie dont la fermeture des hauts-fourneaux de Florange n'est qu'un épisode de plus, avec son lot de destructions d'emplois directs, auxquels il faut ajouter la disparition des indirects – sous-traitance et induits. Un emploi direct supprimé, c'est trois autres emplois qui disparaissent.

L'histoire n'est pas finie. La sidérurgie s'inscrit maintenant dans la vie « ordinaire » de l'économie en général, au fil des restructurations et de la spéculation permanente, dont le credo est le profit à court terme... ●

Claude Cherblanc*

Pour aller plus loin

Usinor-Dunkerque ou l'espoir déçu des Flamands - 1978 ; Jean-Marie Perret - Westhoek éditions
Sidérurgie lorraine, nos plus belles années - 2012 ; collectif - éditions Serpenoise

* À mon père, Roger, qui forgea l'acier rouge avec ses mains d'or pendant 45 ans.



la rubrique à
Guy Yotine

Euromillion : le-la gagnant-e est dans la M...

Récemment, un joueur ou une joueuse a gagné 132 millions. Cette personne a quelques soucis à se faire... Passé la remise du chèque, elle a intérêt à ne tourner le dos à personne. Elle aura beau faire tout ce qu'elle peut, ça finira par se savoir.

En premier lieu, un-e agent-e des impôts va lui être spécialement affecté-e. Pas l'un de ces tâcherons qui contrôlent vaguement les vrais riches. Ces dernier-es sont bardés d'avocat-es, fiscalistes et autres conseils. L'administration ne peut pas grand-chose contre ces gens-là. De toutes façons, il y a belle lurette qu'ils-elles ont planqué leur pognon aux îles Caïman. Tandis que le-la gagnant-e du loto, c'est le rêve du fisc. Cette personne ne connaît rien du tout aux complexes artifices qui permettent de ne pas payer un liard d'impôt. Du bon gibier en perspective !

Ensuite, il y a les personnes envieuse, jalouses et les escrocs de tout poil. En premier lieu, la banque qui va lui proposer des placements mirobolants, « en toute sécurité, Monsieur- Madame, on vous le garantit. » La famille, les ami-es, verts de rage de voir « ce gros c... de beau-frère toucher le pactole ! » L'épouse ou l'époux qu'on se trimbale depuis des années dont on était sur le point de se débarrasser qui réclame « sa part. » Pas de bol. L'expert-e-comptable qu'on avait recruté, sur la recommandation d'un des rares ami-es qui restait, s'est barré avec la caisse.

Après quelques mois d'errance fortunée, c'est la ruine, le désespoir, le retour au travail forcé, l'alcool, la dépression et, qui sait, un soir, dans un meublé sordide, faiblement éclairé par un lumignon couvert de chiures de mouche, les deux pieds sur un tabouret, la corde de chanvre autour du cou.

Rappelons qu'être riche est une vraie vocation, réservée à quelques privilégié-es. Or, une vocation ne vient pas par hasard. La cupidité, un véritable esprit de canaille et l'absence totale de scrupules sont les qualités obligatoires pour posséder de l'argent sans risques. Un billet de loto ne donnera jamais ces talents à qui que ce soit. La richesse est un sacerdoce qui exige le sacrifice des autres à tout instant. Il faut une volonté d'airain.

De nombreuses personnes gagnantes au loto ont dilapidé leurs gains ou en ont été spolié par d'habiles aigrefins. Certaines ont tenté de mettre fin à leurs jours. Alors, ami-e gagnant-e, un conseil. Garde ton boulot (si tu en as un) et débarrasse-toi de ton fric le plus vite possible ou alors, embauche Christine Lagarde. En tant qu'avocate d'affaires, elle a conseillé les plus grandes fortunes pendant des lustres. Elle a été ministre des finances et, par un joli tour de passe-passe, elle a permis à Bernard Tapie de se refaire aux frais des contribuables. Cerise sur le gâteau, elle a réussi à se faire nommer directrice du Fonds monétaire international ! ●

Guy Yotine



L'art de voler

Texte : Antonio Altarriba, dessin : Kim
Éditions Denoël Graphic

Pourquoi décider de se suicider en sautant du quatrième étage de sa maison de retraite à 90 ans ?

C'est la question à laquelle Antonio Altarriba tente de répondre à travers cette bande dessinée qui retrace la vie de son père, son homonyme. L'auteur nous fait traverser le vingtième siècle par les yeux de son père né en 1910. De l'Espagne rurale et de son mode de vie très dur, le combat des anarchistes espagnols et l'arrivée de Franco en Espagne, Altarriba nous fait traverser par les honteux camps de rétention du sud de la France. On y découvre une vie d'espoir, de camaraderie, mais également de ses désillusions jusqu'à la compromission d'un homme qui a baissé les bras.

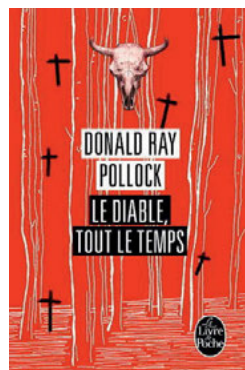
Mais on y comprend à quel point la solitude pousse au désespoir. De ses amis morts durant la guerre civile espagnole, Antonio nous emmène en France, où il inspira le fils d'une famille qui le cacha, pour, à son tour entrer en résistance durant la seconde guerre mondiale. Le graphisme épuré de Kim rend d'autant plus crue la violence de ces années où pour Antonio l'enthousiasme se transforme en dépit, en désillusion, en abandon de soi et de son entourage, au lâcher prise de l'autre, de la vie.

L'art de voler est une porte ouverte violente sur les conséquences de l'abandon de ses convictions. À une époque où la crise européenne réveille les vieux démons endormis de l'intolérance et du repli sur soi, cette bande dessinée est un rappel à l'ordre : défendre ses valeurs, coûte que coûte. ●

Valérie Hoingne

Le diable, tout le temps

Donald Ray Pollock - Le Livre de poche



Avec ce livre couronné de plusieurs prix littéraires et que certains critiques qualifient de chef d'œuvre, Donald Ray Pollock apporte sa pierre à l'édification de la cathédrale des paumés. Ça vaut De Sang-froid, de Truman Capote ou les œuvres de

vers leur destinée. Devenu écrivain à 54 ans, ce jeune écrivain n'a visiblement pas de temps à perdre, il écrit pied au plancher, d'une écriture simple, avec des phrases et des chapitres courts. C'est constitué de plusieurs histoires qui finiront fatalement par se rencontrer, celle d'un père traumatisé par la guerre qui pour sauver sa femme atteinte d'un cancer oblige son enfant à de lugubres prières dans la forêt, celle d'un prédicateur convaincu qu'il peut faire des miracles et son acolyte en fauteuil roulant, celle d'un couple de tueurs d'autostoppeurs qui photographient leurs victimes et celle d'un shérif véreux.

Jim Thomson auquel il est souvent comparé. Contrairement à chez Big Jim, où souvent rien ne se passe comme prévu, les protagonistes du Diable tout le Temps filent droit

Ce livre confirme ce que pensait Vialatte : « l'homme ne meurt pas, il se tue. » ●

Yannick Dennebouy



Pôle-in

Association LGBT
de Pôle emploi

Rejoignez-nous sur www.pole-in.fr

Alan Turing, mathématicien, héros national et hélas... homosexuel

Le 18 décembre 2013, la Reine d'Angleterre a grâcié le célèbre mathématicien anglais, condamné, en 1952, pour outrage aux bonnes mœurs en raison de son homosexualité. Il se serait « suicidé » deux ans plus tard en croquant une pomme imprégnée de cyanure. « Son génie a été mis en œuvre à Bletchley Park [principal site de décryptage britannique] pendant la seconde guerre mondiale où son apport a été décisif pour briser le code Enigma, contribuer à mettre fin à la guerre et sauver des milliers des vies. Sa vie a plus tard été assombrie par sa condamnation pour homosexualité, condamnation que nous considérerions aujourd'hui comme injuste et discriminatoire, et qui est désormais annulée. » - le Monde.fr du 24/12/13 - a déclaré le gouvernement britannique...

L'Einstein des mathématiques

Né en 1912, Turing est mathématicien, cryptologue et l'un des précurseurs de l'informatique. Très jeune, il manifeste une appétence exceptionnelle pour les sciences en général et les mathématiques en particulier. Entre les deux guerres mondiales, il invente les principes de programme et de programmation et conçoit la Machine de Turing, préfiguration abstraite d'une machine à calculer universelle. Ces concepts guideront la mise au point des ordinateurs après 1945. Un peu avant la deuxième guerre mondiale, son génie reconnu, il est choisi, avec d'autres jeunes cerveaux, pour suivre les cours de chiffre et de cryptologie à la Government code & cypher school. Il rejoint, ensuite le centre secret de Bletchley Park où il est affecté à l'équipe chargée du chiffre de la fameuse machine Enigma utilisée par les nazis pour coder leurs transmissions. Il invente des méthodes mathématiques et améliore considérablement la Bombe, un calculateur électromécanique polonais, utilisée par les cryptologues du centre. Il finit par prendre la tête de l'équipe qui réussit à casser les codes allemands. Cette victoire décisive est connue sous le nom d'Ultra. Churchill disait : « c'est grâce à Ultra que nous avons gagné la guerre. » Mathématicien de génie et cryptologue de haut-vol, Turing est devenu un héros de guerre. Mais ses exploits ne seront connus que tardivement du grand public en raison du secret défense qui ne sera levé progressivement qu'à compter de 1970. Dès 1945, il travaille, avec d'autres précurseurs, à la création des premiers ordinateurs.

Victime d'homophobie institutionnelle

Turing n'a jamais caché son orientation sexuelle. Comme bien d'autres, ils connaît des aventures amoureuses. Mais un fait divers sordide va le conduire à un destin tragique. Suite à un cambriolage, dont il est d'ailleurs la victime – l'un de ses ex-amants avait indiqué

... **L'État considère que son homosexualité rend Turing vulnérable à des tentatives de retournement par les Soviétiques, au moment où la guerre froide bat son plein.**

le coup au cambrioleur qui, découvert, dénonce les deux amants en révélant leur homosexualité – il est arrêté et jugé sur la base de la loi britannique qui réprime l'homosexualité. Sa contribution à l'issue positive du dernier conflit mondial, ne pourra être exposée aux juges, en raison du secret défense cité plus haut. De plus, l'État considère que son homosexualité rend Turing vulnérable à des tentatives de retournement par les Soviétiques, au moment où la guerre froide bat son plein.

Alan Turing est condamné et doit choisir entre la prison et la castration chimique. C'est cette dernière option qu'il retient. Pendant un an, il subira un « traitement » visant à réduire sa libido, avec de graves séquelles psychiques. Il est, en même temps, écarté définitivement de tous les grands projets sur lesquels il travaillait ou était susceptible de l'être.

Le 7 juin 1954, il meurt suite à un empoisonnement au cyanure. Une pomme partiellement croquée est retrouvée à côté du corps. La thèse du suicide est officiellement retenue. La mère d'Alan Turing contestera toujours cette hypothèse.

La réhabilitation ?

John Graham-Cumming, un informaticien, lance une pétition en 2009 pour exiger la réhabilitation du mathématicien ainsi que des excuses du gouvernement de Londres. Si le Premier Ministre, Gordon Brown, exprime des regrets, le Ministre de la justice, Tom McNally refuse d'annuler la condamnation au motif qu'Alan Turing a été jugé sur la base des lois de l'époque. Malgré l'appui de nombreux autres scientifiques, ce prodige de la cryptologie ne sera jamais réhabilité. Il ne bénéficiera que d'une grâce royale qui n'annule en rien la décision judiciaire qui lui a été appliquée,

contrairement à ce qu'affirme le gouvernement dans son communiqué de décembre dernier.

En France, l'homosexualité a été très tôt dépénalisée, en 1791. Le Code Napoléon de 1810 ne reviendra pas dessus. Au Royaume-Uni, il faudra attendre 1967 !

Nous devons donc encore patienter pour obtenir la réhabilitation d'Alan Turing. Pour paraphraser Fouché, « pire qu'un crime, les Britanniques ont commis une faute. » Ils ont condamné Turing à une peine infamante, au nom d'une loi digne des pires dictatures. De plus, ils se sont privés des services d'un homme parfaitement loyal, qui était au faîte de son talent, loin d'avoir encore donné la pleine mesure de ses capacités.

En lots de consolation, un mémorial a été érigé, en son honneur, à Manchester et une plaque commémorative apposée sur sa maison... ●

Claude Cherblanc



Alan Turing, génie et martyr ▲

Préserver la santé des cadres et lutter contre le stress

Le SNU propose des mesures concrètes

Alors que le SNU attire depuis longtemps l'attention de la direction sur l'impact de l'organisation et des conditions de travail sur la santé des cadres, elle ne paraît toujours pas avoir pris la mesure de la situation quotidienne de nombre des cadres du terrain comme des structures : stress, mal-être, troubles du sommeil et prise de médicaments.

Suite à un appel à témoignages, nous avons ouvert un « livre noir » et pris un rendez-vous avec la DG pour leur demander des décisions concrètes (cf. 1^{ers} témoignages MDE n°44)

Après que Jean Bassères se soit évertué à minimiser systématiquement le problème, la DG a présenté lors de la réunion des DSC du 26 novembre 2013, 26 mesures qui oscillent entre le coup de communication et la poudre de perlimpinpin. On parle de rééquilibrer les ressources (mais qui va y perdre ?), de développer les contrats de service entre DR et réseau, de valoriser l'image de marque de Pôle emploi...

Le secteur cadre du SNU estime qu'il est hors de question de se contenter de « mesurées ». Comme la DG semble à court d'idées, nous faisons des propositions simples, applicables immédiatement.

1 Revoir la mise en œuvre des changements :

Ralentir le rythme des changements et laisser le temps aux manageuses et managers de terrain de :

- se les approprier
- pouvoir y apporter leur marque à minima : une vraie marge de manœuvre doit être donnée aux manageuses et managers. Des incontournables sont livrés via des PowerPoint qui ne laissent pas de place aux échanges, vision bien limitée du « pari de la confiance » vanté par la DG
- y associer leurs collectifs, échanger avec les agents avant de décliner localement
- évaluer et analyser les impacts sur les organisations, les conditions de travail de tous les personnels ainsi

que sur la qualité du service rendu aux usagères et usagers

- apporter les correctifs nécessaires

2 Limiter le temps de travail et la charge des managers

La suppression des adjoints ajoute une surcharge d'activité aux DAPE et REP et déstabilise les organisations, alors que d'autres obligations (manager d'accueil) viennent encore compliquer la gestion quotidienne. Le secteur cadre du SNU demande que les postes de directeur adjoint soient remis dans la plupart des agences. Cette décision favorisera une gestion plus sereine du quotidien professionnel des managers locaux et redonnerait un appui indispensable aux conseillères et aux conseillers.

Nous proposons aussi de créer des postes de REP lorsque les équipes deviennent trop importantes.

- Rendre concrète la fin de la tyrannie des indicateurs et objectifs : ne plus demander de faire des bâtons en plus des statistiques déjà existantes.
- Arrêter le contrôle tatillon N+1 N+2 de l'activité des manageuses et managers qui exige plus de temps de reporting que de production...
- Rationaliser l'utilisation des courriels et limiter celle des powerpoint : et dans tous les cas proposer un développement de compétences à celles et ceux qui pensent que communiquer de cette manière est une forme idéale et efficace de management...

3 S'assurer de la réalité des temps collectifs et de lieux d'expression libre et constructive

- Réinstaller de vrais réunions de

service et d'équipe, d'une durée suffisante, qui ne se limitent pas à l'information descendante.

- Organiser des séances d'échanges (notamment de pratiques) pour les DAPE, directeur adjoint et REP, mais aussi pour les conseillères et les conseillers. Cela aiderait à rompre avec l'isolement source de stress, de perte de confiance et de recul nécessaire pouvant conduire aux risques psychosociaux liés, voire au burn out.
- Privilégier la libre expression en favorisant la liberté de parole pour toutes les manageuses et tous les managers sans qu'elles/ils aient la crainte de « retour de bâton ». Aujourd'hui beaucoup pratiquent l'autocensure car ils ont été victimes ou témoins de ce type de pratiques de N+1 et N+2 vis-à-vis de collègues trop confiants ou trop critiques...

4 Imposer une politique RH non sexiste et transparente

- Lors des mouvements et nominations : il est indispensable de faire un retour à tout cadre non retenu-e sur un poste avant qu'elle/il n'apprenne sa non-nomination par un tiers.
- Prévoir un vrai recours en cas de non obtention d'une mutation ou d'une promotion.
- Les nominations et promotions des cadres et manageuses et managers doivent être équitables dans PE, établissement national : les promotions sur place sont possibles, y compris pour les cadres supérieurs ; ailleurs la règle de la mobilité géographique est imposée.
- Les règles d'attribution de primes aux manageuses et managers doivent être transparentes et être publiées en

amont, afin que chacune et chacun soit sur un plan d'égalité et qu'en suite les non bénéficiaires sachent sur quels critères objectifs elles/ils n'ont pas été « choisis ».

- La construction des organisations et de postes doit faire que la charge des manager-ses doit être limitée, pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions, conciliables avec leur santé et leur vie familiale, particulièrement pour les femmes qui ne doivent pas avoir le choix entre carrière et vie familiale.

Le SNU a présenté la majeure partie de ses propositions à la DG fin décembre, qui nous a dit être intéressée par certaines. Nous suivrons ce qu'il en advient concrètement et continuerons à les porter, lors des rencontres avec la direction et toutes les sphères dirigeantes. N'hésitez pas à réagir, à nous faire part d'autres propositions concrètes en contactant le secteur cadre : snusecteurcadre@orange.fr ●

Le secteur cadre du SNU Pôle emploi

COMPOSITION PRODUIT

Info descendante

40 %

Reporting

50 %

Management réel

10 %

Peut nuire
à votre santé et à celle
de votre entourage!

Les sur-complémentaires ne sonnent pas la retraite

L'articulation des différents régimes de retraites est complexe. Les salariés issus de l'ANPE bénéficient d'un troisième niveau de retraite dit retraite sur-complémentaire. Mais deux régimes aux fonctionnements bien différents se superposent.

Deux régimes de retraite sur-complémentaires par capitalisation mais au fonctionnement différent ont été mis en place par l'ANPE pour les agents en complément du régime général de base et de la complémentaire IRCANTEC. Le premier a été créé en juillet 1991 et fermé au 30 juin 1999 ; l'autre créé au 1er juillet 1999 n'admet plus d'adhésion depuis la création de Pôle-emploi mais les agents sous statut public y cotisent toujours. Tous ceux qui ont cotisé à l'un et/ou à l'autre, ou qui cotisent encore, ont des droits qu'ils feront valoir au moment de leur départ en retraite.

Une retraite assimilée fonctionnaire

L'objectif du premier régime de retraite sur-complémentaire (1991-1999) était de garantir à tous les agents une retraite globale similaire à celle des fonctionnaires soit 75 % du dernier traitement pour une carrière complète de 37,5 ans ou 2 % par année d'activité à l'ANPE. Pour obtenir ce résultat, il est prévu de verser, en sus de la retraite de base et de l'IRCANTEC, une rente issue d'un système complexe basé sur un compte individuel d'épargne – financé par l'agent et par l'employeur – et sur un régime chapeau, fonds collectif financé par l'employeur. Il faut noter que si les retraites de base et complémentaire suffisent à elles seules à obtenir ce résultat, l'agent récupèrera néanmoins le montant de son compte individuel. Un arrêt du Conseil d'Etat, suite au recours de la CGT, annula fin 1996 la décision de mise en place de ce régime. Ceci entraîna un triple effet, objet de la loi du 2 juillet 1998 : la fermeture du régime au 30 juin 1999, la validation des droits acquis jusqu'à cette date et la création d'un nouveau régime. Tous les éléments pris en compte

pour le calcul de cette retraite sont figés au 30 juin 1999. Ce montant de retraite est exprimée en points d'indice fonction publique. Ainsi, il se réactualise jusqu'à la date de départ en retraite en fonction de la valeur évolutive du point d'indice. Le régime de 1991, désormais fermé, fait l'objet d'un contrat passé entre Pôle-emploi et la Caisse nationale de prévoyance (CNP) chargée d'assurer le suivi administratif, la gestion financière, la liquidation des retraites et leur versement. Deux fois par an une commission consultative paritaire examine les rapports de gestion.

Les limites de la capitalisation

En effet, les comptes individuels, plus de 14 000 au 1er janvier 2013, restent ouverts dans l'attente des liquidations de retraite. Ils ne sont plus alimentés par des cotisations mais ils sont revalorisés grâce aux produits financiers générés. Un bulletin de situation de compte est envoyé annuellement à chaque détenteur. En outre, Pôle-emploi continue chaque année d'alimenter le fonds collectif en fonction du nombre de départs à la retraite. C'est la condition sine qua non du maintien du régime fermé. Fin 2012, plus de 3 800 rentes trimestrielles sont en cours, y compris des rentes de réversion dont 70 % sont supérieures à 2 000 euros. Le montant annuel moyen avoisine 3 000 euros. À cela s'ajoute les rentes « non inscriptibles » : lorsque la rente annuelle est inférieure à un certain niveau – 40 euros mensuels au 1^{er} janvier 2013 – les capitaux constitutifs sont versés en une seule fois au retraité.

Le deuxième régime, créé au 1^{er} janvier 1999, est dit régime ouvert. C'est un régime par capitalisation par points, très différent du précédent. La cotisation partagée entre



La retraite par capitalisation n'est pas une solution ▲

salarié et employeur est transformée en un nombre de points selon un prix d'achat fixé annuellement. Le montant de la retraite se calcule en multipliant le nombre de points acquis par la valeur de service du point. Ainsi, au 1^{er} janvier 2013, la valeur d'achat était fixée à 2 ,9002 euros et celle de service à 0,1845 euros. C'est la CNP qui est chargée par contrat de la gestion mais c'est le directeur général de Pôle-emploi qui décide notamment de ces valeurs d'achat et de service en fonction de l'évolution du régime. Le nombre de comptes d'actifs gérés était légèrement supérieur à 35 000 en juin 2013, mais moins de 5 000 continuent d'être alimentés par les agents de droit public. Les 5 000 rentes de retraite, émises depuis 1999, en cours de service, sont gérées au sein de ce régime, contrairement au précédent...

Baisse des rendements financiers

Ce type de régime se pilote. C'est-à-dire qu'on peut faire évoluer le rapport entre valeur d'achat et valeur de service du point pour

mieux assurer à terme les engagements. Avec la baisse des cotisations, l'augmentation de l'âge moyen des participants et surtout la baisse des rendements financiers, celui-ci arrive à la limite de l'équilibre. Il faut s'attendre à des propositions de « ilotage ». Comme règlementairement la valeur de service du point retraite ne peut être diminuée, la révision portera logiquement sur la valeur d'achat.

Les retraites par capitalisation dont on nous disait des merveilles montrent leurs limites. Dans les deux régimes, les rentes ne sont plus revalorisées ou de plus en plus faiblement. Malgré la différence règlementaire entre les deux, il existe des raisons communes. Outre l'allongement de la durée de vie, la principale est la baisse de rendement des placements, particulièrement ceux liés aux obligations, privilégiés parce que moins risqués. Les règles prudentielles obligent aussi à constituer des provisions qui pèsent très lourd. ●

Anne-Marie Gourdain,
Claude Bartolo et Brigitte Dohen

Les banques de l'ombre en Chine ?



En Chine, deuxième économie mondiale, il y a les banques officielles — ICBC : Industrial and Commercial bank of China. CCB : China Construction Bank. BOC : Bank of China — et le shadow banking autrement dit « les banques de l'ombre. » À l'ombre mais avec pignon sur rue.

Les très puissantes entreprises d'État, (construction, numérique, chimie, transport, aéronautique...) face auxquelles Pékin a du mal à s'imposer, profitent des taux bas dont elles bénéficient, pour réaliser des marges en prêtant aux entreprises privées par le biais de prêts informels.

Manque d'efficacité, opacité et nouvelles règles du jeu...

Les entreprises privées ont du mal à se financer car les entreprises d'État ont la mainmise sur le crédit, ce qui a favorisé la création d'un « Shadow banking ». Ce secteur presque inexistant a prospéré ces dernières années : 44 % du PIB chinois à la fin 2012, selon Standard & Poor's. Résultat : en plus d'un manque d'efficacité patent il est très compliqué

d'estimer les risques des banques chinoises. Difficile donc de développer l'investissement privé sans recours aux capitaux étrangers. L'opacité se rajoute à des statistiques « réputées » peu crédibles. Savoir ce qui se passe à Pékin et Shanghai n'est pas simple mais faisable pour les grands réseaux, mais savoir ce qui se passe dans les provinces est plus aléatoire. Les opérations bancaires dans le monde, sont rarement transparentes. En Chine c'est pire. Le Pékin « vertueux » (depuis le dernier congrès) vient de prendre des mesures pour mettre de l'ordre.

En décembre les autorités chinoises ont publié le document 107 visant à mettre au pas la « finance de l'ombre », une nébuleuse échappant au contrôle et à la supervision des régulateurs, mais dont l'explosion

traduit l'utilité : le « shadow banking » offre des financements aux 90 % des petites sociétés qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Cette fonction est devenue essentielle et le 107 se garde de condamner la finance de l'ombre, parlant de rôle bénéfique et inévitable pour le financement de l'économie.

Une régulation à deux objectifs : superviser ce secteur, en clarifiant le rôle dévolu à chacun des grands régulateurs du pays (Bourse, banque et assurance) et d'autre part interdire aux banques l'ensemble des pratiques qui leur permettaient de contourner les normes prudentielles via des activités hors-bilan.

À la suite d'un stress sur le marché interbancaire, dû à l'inquiétude sur l'endettement du pays, et tout particulièrement de ses collectivités

● à lire, voir, entendre

Sans patrie ni frontières



Jan Valtin -

Editions Babel

Une épopée. Une chevauchée héroïque. C'est l'unique moyen de décrire la vie de Jan Valtin. Dans son autobiographie, on y découvre un demi-siècle de vie en urgence : militant communiste à 16 ans, marin de formation, Valtin traverse les mers, les continents. On y découvre tout d'abord les énormes moyens que possédaient les communistes pour étendre leur propagande, à travers les pays en fraudant, à une époque où tout semblait à portée de main de ce jeune converti au communisme. Aveuglé par ses convictions, il pousse les marins à la grève, participe aux tentatives avortées de soulèvement du peuple allemand. C'est une période où hommes et femmes ont une vraie camaraderie, une entraide sincère. Mais Moscou décide d'abandonner l'Allemagne à son sort et les communistes allemands se conduisent eux-mêmes à leur défaite en soutenant, le temps d'un souffle qui leur sera fatal, Hitler contre les sociaux-démocrates.

Arrêté par la gestapo, torturé, il reste fidèle à son parti, se faisant même passer pour un agent double. Trahi de toute part, incapable de sauver sa femme qui mourra dans une prison nazie, il finira par s'enfuir aux Etats-Unis où il mourra d'une pneumonie à 46 ans.

Cette autobiographie se lit dans un souffle. 900 pages de ce qui semble être la vie d'un héros de cinéma, d'une période où le monde, pourtant si grand semblait à porter de main. C'est une vie d'espoir et qui nous rappelle la conviction de ces communistes prêts à donner leur vie pour la cause qu'ils défendent. Une vie dure, de violence, de trahison, où la pensée individuelle s'écrase au profit du parti. Pour d'autres c'est la découverte des souffrances vécues dans les prisons, les camps, d'Allemagne ou de l'ancienne URSS. Edité une première fois en 1941 aux Etats-Unis, c'est toujours un livre à lire d'urgence. ●

Valérie Hoingne

WADJDA un film de Haifaa Al-Mansour (festival de Venise 2012 prix du meilleur film Art et essai)

C'est le premier film Saoudien - Il est réalisé par une femme. L'Arabie Saoudite : un pays qui produit des milliers de barils de pétroles et un seul film par siècle ! Mais quel film ! Il faut le voir à tout prix ! L'Arabie Saoudite est un pays sans salles de cinéma et qui proscriit le cinéma. Je vous engage à acheter ou louer le dvd si vous avez manqué le film sur les écrans (il a surtout été diffusé dans les salles d'art et essai)

Wadjda, douze ans, habite dans une banlieue de Riyad, capitale de l'Arabie Saoudite. Bien qu'elle grandisse dans un milieu conservateur, c'est une fille pleine de vie qui porte jeans et baskets, écoute du rock et ne rêve que d'une chose : s'acheter le beau vélo vert qui lui permettra de faire la course avec son ami Abdallah. Mais au royaume wahhabite, les bicyclettes sont réservées aux

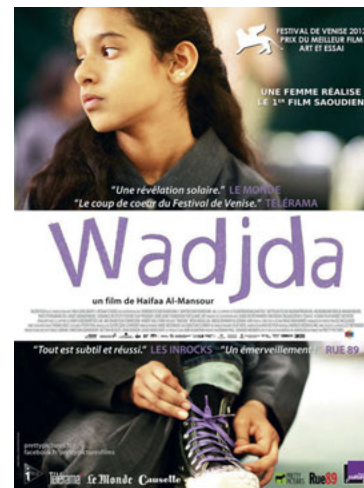
hommes car elles constituent une menace pour la vertu des jeunes filles. Wadjda se voit donc refuser par sa mère la somme nécessaire à cet achat.

Déterminée à trouver l'argent par ses propres moyens, elle décide de participer au concours de récitation coranique organisé par son école, avec pour la gagnante, la somme tant désirée.

Dans ce film, tout est subtil et réussi. Il est riche, sensible et intense. Il faut saluer le talent et le courage de cette réalisatrice qui pour un premier film nous offre une merveille qui nous décrit la situation des femmes en Arabie Saoudite, au travers de cette famille, et à travers l'histoire en apparence toute simple de cette fillette qui veut s'acheter un vélo. C'est un voyage émotionnel et touchant que la relation entre cette mère et sa fille et leurs vies dans la société qui nous

permet d'aborder des thèmes complexes, de voir un portrait précis de la situation des femmes en Arabie Saoudite avec ces personnages crédibles qui sont des gens comme tout le monde qui doivent naviguer à travers le système en place. Les femmes et les hommes sont dans le même bateau, tous soumis à la pression de la société pour se comporter d'une certaine façon, forcés de composer quotidiennement avec le système.

Beaucoup d'amour et d'émotion dans ce film qui témoigne fidèlement de la vie des femmes saoudiennes. Il est fait pour les inspirer et leur donner la force de questionner et défier les difficultés sociales et politiques qu'elles rencontrent. Bien qu'il soit difficile de déconstruire les traditions si profondément ancrées qui refusent aux femmes une existence digne de ce nom, et d'autant plus depuis que



ces traditions se mélangent avec des interprétations approximatives de la religion, c'est un but qui est digne d'être poursuivi. Achetez ou louez le DVD, vous ne le regretterez pas. ●

Mireille Delplace

PARIS ▶ LYON ▶ MARSEILLE ▶ IVRY-SUR-SEINE ▶ LILLE ▶ METZ ▶ MONTPELLIER ▶ NANTES ▶ ROUEN ▶ TOULOUSE



SEMAPHORES

Groupe ALPHA

L'ASSISTANCE À LA GESTION DES CE ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES

- ▶ EXPERTISE COMPTABLE
- ▶ AUDIT / COMMISSARIAT AUX COMPTES
- ▶ ORGANISATION ADMINISTRATIVE
- ▶ SÉCURISATION JURIDIQUE
- ▶ ASSISTANCE À LA GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES
- ▶ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'AIDE À LA DÉCISION
AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT SOCIAL

CONTACT : 01 43 90 53 00 - www.semaphores.fr

locales il fallait remettre de l'ordre dans la finance. Récemment le Bureau National d'Audit a estimé la dette des gouvernements locaux à près de 70 % de plus qu'en 2010. Les gouvernements des provinces ont parfois recours aux prêts informels pour se financer.

Du 6 au 25 juin 2013, la People's Bank of China, la banque centrale, a restreint la liquidité des banques et fait monter les taux interbancaires, renchérissant ainsi le coût du crédit.

La spéculation préférée à l'investissement ?

La tension a été vive car la demande était forte, sans bonnes raisons puisque l'investissement et la croissance ralentissaient.

L'anomalie est due aux grandes banques qui, ayant du cash en excès, ne le prêtent pas aux autres banques qui pourraient le prêter aux PME, mais finançaient des opérations spé-

culatives à travers le shadow banking. Cette nébuleuse a grossi à partir de 2010 lorsque la politique monétaire est devenue restrictive pour faire refluer l'inflation causée par le plan de relance de 2009.

Très peu réglementées, les « trusts companies », sont des émanations de banques ou des assurances. Elles recyclent, dans des opérations à hauts risques promettant des rendements de 8 à 10 %.

Au total, les actifs des shadow banks ont doublé (de 3 à 6 trillions de dollars en 2012). En attirant les dépôts dans les produits de gestion de fortune, les grandes banques en tirent des revenus hors intérêts et déplacent le risque dans des entités opaques non régulées, selon une logique dangereuse.

L'action récente du gouvernement pour stopper les capitaux illégaux et éliminer ces pratiques a causé

des tensions sur les liquidités. Les grandes banques ont les moyens d'absorber ces pertes car depuis le plan de relance de 2009, elles ont fait de gros profits. Mais la situation devenait « hors contrôle. »

La banque centrale pilote la réforme financière

Les Cassandres qui annoncent une crise financière dévastatrice risquent d'en être pour leur frais. Un pays dont le taux d'épargne dépasse 50 % du PIB, où les ménages sont peu endettés, qui n'a pas de dettes en monnaies étrangères et dont l'État central est « sur-liquide », est loin d'une crise systémique. En revanche, la réforme financière est indispensable parce que les dysfonctionnements de l'intermédiation financière détournent les flux d'épargne pour la transformation d'une économie de « manufacture du monde » en économie de classe moyenne.

En créant de nouvelles règles pour ralentir la croissance du crédit et abolir le détournement des dépôts hors bilan, le pouvoir donne un signal aux banques dominantes : le temps du refinancement automatique est terminé, elles doivent gérer leurs risques tout en acceptant la concurrence dans la collecte de l'épargne.

Les produits de financement devront être liés à des actifs et assimilés à des crédits bancaires avec provisions sur risques. Les financements des collectivités locales ne pourront plus dépasser les montants de fin 2012, les obligations émises par ces plateformes limitées et les banques ont interdiction de garantir de ces produits. Précision : seules les banques qui respectent les règles seront soutenues.

À suivre... ●

Claude Kowal



Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste

Pour les ex-salarié-es de :

• Pôle Emploi • ASSEDIC • ANPE • AFPA

Pour les salarié-es et ex-salarié-es de

• Missions Locales/PAIO

SOLIDARITÉ

- *Intergénérationnelle : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge*
- *Avec les précaires des services de l'emploi*
- *9 tranches de cotisations suivant les revenus*

Vous terminez un contrat dans un des services cités ci-dessus

• *Fin de CDD, CUI... • Retraite • Demission...*

Vous êtes salarié-e de mission locale / PAIO

CONTACTEZ NOUS

AMAE

43/45 rue de Javel 75015 PARIS

☎ 06.52.08.29.57

amae.mutuelle@gmail.com

http://amaemut2m.free.fr